



Haute école spécialisée bernoise

Haute école des sciences agronomiques,
forestières et alimentaires HAFL

Agronomie, économie agricole

Ouverture sectorielle du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers Étude de la plausibilité et des différences

Analyse complémentaire et critique méthodologique du
rapport du Conseil fédéral du 14 mai 2014, considérant
l'étude de la HAFL du 16 juillet 2013

Therese Haller (directrice de projet)

Thomas Blättler

Bruno Durgiai

Étude réalisée pour le compte des Producteurs Suisses de Lait PSL
Zollikofen, le 8 juillet 2014

Résumé

HALLER Therese, BLÄTTLER Thomas, DURGIAI Bruno. Ouverture sectorielle du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers : étude de la plausibilité et des différences. Analyse complémentaire et critique méthodologique du rapport du Conseil fédéral du 14 mai 2014, considérant l'étude publiée le 16 juillet 2013 par la HAFL. Zollikofen, 2014.

À la suite d'une intervention parlementaire, l'ouverture sectorielle du marché du lait avec l'Union européenne a été l'objet d'analyses scientifiques. Le rapport du Conseil fédéral (2014) et l'étude de la HAFL (Schwarzenbach et al. 2013) fournissent deux évaluations opposées. La présente analyse complémentaire vise à comprendre pourquoi les deux études parviennent à des conclusions aussi divergentes et de déterminer ce dont il faudra finalement tenir compte pour juger d'une éventuelle ouverture de la « ligne blanche ».

Selon les estimations du Conseil fédéral, dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché et même en l'absence de mesures d'accompagnement, la baisse de la production laitière serait modérée seulement et l'accélération du changement structurel dans l'agriculture serait faible. L'étude de la HAFL, quant à elle, met en garde contre de réelles chutes de la production et d'importantes pertes de parts de marché. Ces différences ont, en grande partie, une origine méthodologique. Le rapport du Conseil fédéral se base essentiellement sur les résultats de simulations réalisées à l'aide des modèles CAPRI et SWISSland ; il inclut des informations sur les quantités, sur les prix et sur l'évolution des structures et des revenus de l'agriculture. L'étude de la HAFL est pour sa part basée sur des analyses au niveau des exploitations et sur une enquête menée auprès d'experts de la filière. Elle ne donne pas de prévisions précises sur les quantités ou les structures à venir, mais elle met en évidence les effets concrets sur des exploitations spécialisées dans la production laitière comme sur le reste de la filière. Pour pouvoir comparer ces deux approches méthodologiques dans le cadre de la présente étude, nous avons refait les calculs pour les cinq exploitations considérées en nous basant sur les hypothèses de SWISSland.

Les résultats de ces nouveaux calculs révèlent que SWISSland fait une estimation plausible de l'évolution des indicateurs économiques. Cependant, les hypothèses sur le comportement des exploitants semblent peu réalistes. Selon SWISSland, les exploitations abandonnent la production uniquement en cas de changement de génération ou si le revenu du ménage a été négatif pendant plusieurs années. De plus, ce modèle ne prévoit pas de réaffectation ou de transformation des étables accueillant les vaches laitières, ce qui restreint les possibilités de réorientation des exploitations. Ainsi, selon SWISSland et contre tout principe économique, de nombreuses exploitations continueraient de produire du lait. Il est possible que quelques exploitations très traditionnelles (lesquelles se font de plus en plus rares) agissent de la sorte, mais il ne faut pas s'attendre à un tel comportement de la part des exploitations qui se portent plutôt bien après certains investissements, dont les revenus seraient les plus touchés par une ouverture du marché. Les exploitations spécialisées dans la production laitière et dont on peut dire aujourd'hui qu'elles sont particulièrement viables seraient par conséquent les plus susceptibles d'abandonner la production laitière. Cette dernière reculerait alors de manière beaucoup plus marquée que ce que prédit SWISSland.

L'équilibre de marché défini par le modèle CAPRI se fonde sur les élasticités de l'offre établies par SWISSland. Or, ce modèle sous-estime peut-être la baisse de la production laitière, ce qui se répercute ainsi dans CAPRI. Ce dernier reproduit le système complexe des échanges internationaux, mais sa représentation de l'économie nationale est fortement simplifiée. Il ne tient pas suffisamment compte des structures réelles du secteur laitier, en particulier pour ce qui est du grand nombre de petites fromageries artisanales et de la

variété des produits laitiers. Qui plus est, ce modèle réunit tous les échelons en aval de la transformation en un seul ensemble : la « consommation ». Il n'est par conséquent pas possible de représenter le deuxième échelon de transformation (industrie du chocolat et des biscuits), ni de répartir les gains de bien-être entre le commerce de détail et les consommateurs finaux. Vraisemblablement, le commerce de détail profiterait de l'ouverture du marché de manière disproportionnée.

En ce qui concerne la filière, il faut, dans l'évaluation d'une ouverture sectorielle du marché, tenir compte de plusieurs risques dont les modèles utilisés ne font que trop peu état. De ce fait, la baisse de la production laitière ainsi que l'accélération du changement structurel dans l'agriculture et dans certaines fromageries artisanales pourraient être beaucoup plus marquées. Les fromageries artisanales seraient particulièrement touchées par la suppression du supplément pour le lait transformé en fromage et par la baisse des prix de la crème et du beurre. L'exploitation insuffisante des capacités de production de l'industrie de la poudre de lait constitue également un risque, car elle réduirait encore sa compétitivité internationale. De plus, pour le lait de consommation, le yogourt et d'autres produits laitiers frais, les pertes de parts de marché en Suisse pourraient être beaucoup plus élevées que ne le prévoient les simulations. Selon les expériences faites le libre-échange dans le domaine du fromage, il sera probablement difficile d'augmenter les exportations pour compenser ces pertes.

Il est nécessaire de considérer de manière plus différenciée les effets sur l'agriculture. De manière générale, dans tous les scénarios prévus par le rapport du Conseil fédéral, ce sont les exploitations spécialisées dans la production laitière et produisant de grandes quantités qui subiraient les pertes les plus élevées. Or, il s'agit là des exploitations qui ont su tirer parti des précédentes étapes de libéralisation, qui ont optimisé leur production et qui ont réduit leurs coûts. Leurs exploitants ont des attentes élevées en ce qui concerne la rentabilité de la branche choisie ; il est donc probable qu'en cas de forte baisse des prix, la plupart d'entre eux agisse de manière économique. Autrement dit, si le revenu du travail n'est pas approprié, ce sont ces exploitations qui abandonneront la production laitière (ou l'agriculture) pour mettre à profit leur savoir-faire entrepreneurial dans un autre domaine. L'analyse au niveau des exploitations montre qu'un paiement de 9 centimes par kilo de lait (scénario 1) ne suffirait pas à rendre la production laitière suffisamment attrayante aux yeux de tels exploitants. Par rapport à d'autres mesures d'accompagnement, le scénario 1 présente toutefois les avantages suivants : les producteurs de lait y profitent des paiements de manière proportionnelle aux pertes subies, et la transformation (les fromageries artisanales notamment) bénéficie elle aussi des mesures. Bien qu'inefficace pour l'économie nationale (perte de poids mort), cette mesure serait néanmoins plus efficace que les scénarios prévoyant un paiement lié aux surfaces.

Une contribution à la surface herbagère de 800 francs par hectare (scénario 2) entraînerait une réattribution du revenu au détriment des exploitations à haute productivité des surfaces et au profit de celles à faible productivité des surfaces. Si les exploitants se comportent de manière économique, cela entraînera un déplacement de la production vers les exploitations à faible rendement laitier par hectare de surface herbagère et vers les régions moins productives. Les mesures d'accompagnement prévues par le scénario 2 profiteraient fortement aux zones de montagne supérieures, même avec un échelonnement des montants dans la région de montagne (scénario 2b). Le revenu agricole moyen augmenterait considérablement dans la région de montagne, tandis qu'il baisserait dans la région de plaine et des collines. Si un tel déplacement est défendable d'un point de vue socio-politique, il n'est pas judicieux sur le plan agro-politique. Aujourd'hui, les exploitations de la région de montagne dépendent déjà fortement des paiements directs. L'octroi de paiements supplémentaires liés aux surfaces ne saurait être le bon moyen d'assurer à long

terme la production laitière dans ces régions moins productives. Quant aux exploitants qui sont actifs dans les zones plus productives, il est peu probable qu'ils acceptent de telles pertes de revenu. Lorsque la rentabilité dépend fortement des paiements directs – lesquels sont susceptibles d'être réduits tous les quatre ans –, investir dans la production laitière comporte de trop grands risques. Il est donc plus probable que ces exploitants s'orientent vers d'autres branches agricoles encore protégées. Or, la disparition des exploitations les plus productives aurait pour conséquence un écart accru entre les coûts de la production laitière en Suisse et en Europe, au lieu d'une convergence.

Globalement, l'agriculture suisse risquerait fortement de perdre en compétitivité en cas d'ouverture sectorielle du marché du lait et des produits laitiers. Il semble en effet vraisemblable que la quantité de lait produite et transformée en Suisse diminue et que le taux d'auto-provisionnement passe au-dessous de 100 % pour le lait et les produits laitiers. Le rapport du Conseil fédéral tient trop peu compte de ces risques liés à la démarche envisagée.

Table des matières

Résumé.....	2
1. Introduction et problématique.....	8
2. Principes méthodologiques d'étude des évolutions futures dans le domaine agroalimentaire.....	9
2.1. Analyses empiriques d'exploitations individuelles et de filières.....	9
2.1.1. Études de cas pour l'analyse des évolutions au niveau de l'exploitation.....	9
2.1.2. Enquête auprès d'experts sur les futures évolutions (du marché).....	10
2.2. Analyses économiques globales à l'aide de modèles.....	11
2.2.1. Modèles d'offre pour l'agriculture à l'exemple de SWISSland.....	11
2.2.2. Modèles de marché à l'exemple de CAPRI.....	12
3. Prévisions sur l'évolution future du secteur laitier.....	13
3.1. Évolution des prix en Suisse et dans l'Union européenne.....	13
3.1.1. Effets de la suppression des quotas laitiers dans l'UE.....	13
3.1.2. Prévisions de l'OCDE, de la FAO et de la Commission européenne.....	14
3.2. Effets de l'ouverture du marché du lait sur l'économie globale.....	15
3.2.1. Évolution des prix en Suisse.....	15
3.2.2. Évolution des quantités (production, consommation et commerce extérieur).....	16
3.2.3. Effets de bien-être.....	18
3.3. Analyses détaillées à l'échelon de la production laitière.....	18
3.3.1. Hypothèses sur le développement des exploitations agricoles.....	19
3.3.2. Recalcul des études de cas de la HAFL avec les hypothèses utilisées dans SWISSland.....	23
3.4. Considérations détaillées de la filière lait.....	40
3.4.1. Production fromagère.....	40
3.4.2. Beurre industriel et poudre de lait.....	41
3.4.3. Lait de consommation, yogourt et autres produits laitiers frais.....	42
4. Discussion d'aspects choisis du rapport du Conseil fédéral.....	43
4.1. Répartition des effets de bien-être d'une ouverture sectorielle du marché.....	43
4.2. Concurrence au sein de l'agriculture et risques d'un déplacement de la production	44
4.3. Effets au niveau régional.....	45
4.4. Effets sur le volume de lait produit et transformé en Suisse.....	46
5. Conclusions.....	47
Bibliographie.....	49
Annexe : sélection d'indicateurs des exploitations étudiées.....	51

Liste des figures

Figure 1 : évolution des prix à la production sur le marché européen (UE-27) selon divers scénarios de l'OCDE et de la FAO (2011, 2012, 2013), en francs suisses.....	14
Figure 2 : évolution des prix et trajectoires possibles pour le prix du lait départ ferme (teneur effective en matière grasse) en euros par tonne (Commission européenne 2013, p. 58, complété et traduit)	15
Figure 3 : effets de différents prix du lait sur la couverture des frais et sur la rentabilité d'une exploitation	21
Figure 4 : évolution du prix du lait, du revenu et des paiements indirects (revenu total 2017 = 100 %) pour deux exploitations de plaine selon différents scénarios	27
Figure 5 : évolution du prix du lait, du revenu et des paiements directs (revenu total 2017 = 100 %) selon différents scénarios pour une exploitation de plaine pratiquant une production intensive	28
Figure 6 : évolution à partir de 2017 du revenu agricole des trois exploitations de plaine à vocation principalement laitière dans différents scénarios d'ouverture sectorielle du marché.....	30
Figure 7 : évolution du prix du lait et du revenu (revenu total de l'exploitation en 2017 = 100 %) d'une exploitation bio de la zone de montagne I dans différents scénarios.....	31
Figure 8 : évolution du revenu agricole (total et laitier) d'une exploitation bio de la zone de montagne I à partir de 2017 dans différents scénarios d'ouverture sectorielle du marché.....	33
Figure 9 : évolution du prix du lait et du revenu (revenu total 2017 = 100 %) d'une exploitation bio de la zone de montagne IV dans différents scénarios.....	35
Figure 10 : évolution du revenu agricole d'une exploitation bio de la zone de montagne IV à partir de 2017 dans divers scénarios d'ouverture sectorielle du marché.....	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : balance commerciale entre la Suisse, l'UE et d'autres pays à la fin de la période de mise en œuvre (en milliers de t, calcul basé sur des simulations CAPRI, Conseil fédéral 2014, p. 95)	17
Tableau 2 : comparaison du groupe d'exploitations examinées dans le rapport du Conseil fédéral (2014) avec les exploitations DC produisant du lait commercialisé et les exploitations ayant fait l'objet d'une étude de cas.....	24
Tableau 3: écart des scénarios 1 et 2 par rapport au scénario de référence en 2025 (= 200 %), pour certains chiffres clés des exploitations, résultats de la simulation SWISSland et des études de cas d'exploitations de plaine.....	29
Tableau 4 : écart des scénarios 1 et 2 par rapport au scénario de référence en 2025 (= 100 %) pour certains chiffres clés d'exploitation, résultats de la simulation SWISSland ¹ et de l'étude de cas d'une exploitation bio de la zone de montagne I.....	32
Tableau 5 : écart des scénarios 1 et 2 par rapport au scénario de référence en 2025 (= 100 %= pour certains chiffres clés de l'exploitation, résultats de la simulation SWISSland et de l'étude de cas d'une exploitation bio de la zone de montagne IV	35
Tableau 6 : réduction nécessaire des coûts en comparaison des coûts réels dans le cas d'une contribution à la surface herbagère de 800 fr./ha (scénario 2), calculs basés sur les comptabilités analytiques ¹	39

Liste d'abréviations

BNS	Banque nationale suisse
CAPRI	Common Agricultural Policy Regionalised Impact Analysis (un modèle)
CER-N	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
DC	Dépouillement centralisé (des données comptables)
HAFL	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
MB	Marge brute
MOh	Main-d'œuvre horaire
PSL	Producteurs Suisses de Lait (fédération des)
RA	Revenu agricole
SAU	Surface agricole utile
SFP	Surface fourragère principale
UE	Union européenne
UGB	Unité de gros bétail

1. Introduction et problématique

En août 2012, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a déposé une motion demandant au Conseil fédéral d'examiner l'option d'une ouverture du marché pour l'ensemble du secteur laitier. À l'origine, on attendait un rapport du Conseil fédéral pour l'été 2013. Dans ce contexte, la fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL a chargé la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL de réaliser une deuxième étude sur ce sujet (« Étude de la HAFL », Schwarzenbach et al. 2013). Ladite étude a été présentée au public début septembre 2013 déjà, tandis que le rapport du Conseil fédéral a été publié en mai 2014. De grandes différences apparaissent entre les deux études, notamment pour ce qui est de leurs conclusions. En effet, le Conseil fédéral (2014) ne table que sur une baisse modérée du volume de lait produit et transformé en Suisse ainsi qu'une légère accélération du changement structurel dans l'agriculture en cas d'ouverture du marché (même en l'absence de mesures d'accompagnement). Schwarzenbach et al. (2013) soulignent pour leur part le risque d'une baisse marquée de la production laitière et d'importantes pertes de parts de marché pour les produits transformés. En fait, seule l'étude du Conseil fédéral (2014) quantifie les effets de l'ouverture du marché sur l'économie globale, cela sur la base de modèles. Schwarzenbach et al. (2013) n'ont quant à eux pas pu formuler de conclusions directes sur l'évolution moyenne de la situation économique des producteurs de lait et du volume total de lait transformé. Études de cas à l'appui, ils ont cependant montré quels seraient les effets d'une ouverture sectorielle sur des exploitations spécialisées qui, à l'heure actuelle, produisent du lait de manière économique. De ces études de cas et d'une enquête menée auprès des acheteurs et des transformateurs de lait, ils ont indirectement dégagé les effets sur le changement structurel et sur le marché du lait.

Pour disposer de bases objectives en vue des débats politiques, il est dès lors judicieux de réaliser une étude complémentaire, afin de comprendre pourquoi les deux rapports parviennent à des conclusions aussi différentes. S'appuyant sur les résultats de la première étude réalisée par la HAFL, la présente analyse évalue les résultats des simulations sur lesquelles se fonde le rapport du Conseil fédéral ainsi que les conclusions qui en découlent. Elle vise en particulier à établir, d'un point de vue scientifique, quelles sont les limites des résultats modélisés, sur quels aspects il a été porté trop peu d'attention et sur quels points d'autres interprétations s'imposent. Lorsque la HAFL a effectué sa première étude (Schwarzenbach et al. 2013), il n'existait pas encore de propositions concrètes de mesures d'accompagnements en cas d'ouverture du marché. Afin de permettre une comparaison directe entre les études de cas et les simulations, il était donc approprié de réaliser des calculs supplémentaires pour les exploitations considérées. Ainsi, les deux approches méthodologiques (modélisations et analyses au niveau de l'exploitation) se complètent idéalement et offrent aux décideurs une meilleure image globale. Pour les autres échelons de la filière aussi, il est important de compléter les résultats modélisés par une analyse différenciée et axée sur les particularités du secteur laitier suisse. Le but de la présente analyse est de mettre à disposition de la branche et des décideurs politiques des informations équilibrées et objectives, considérant les études de la HAFL et du Conseil fédéral.

L'ouverture sectorielle du marché du lait et des produits laitiers avec l'UE inclut l'abolition progressive de tous les obstacles tarifaires au commerce entre les deux espaces économiques. En matière d'obstacles non tarifaires, la situation est aujourd'hui déjà largement harmonisée. Cette étape de libéralisation ne resterait cependant pas confinée aux droits de douane, mais elle impliquerait aussi la suppression des mesures de soutien du marché existantes. Ainsi, le supplément pour le lait transformé en fromage et la

compensation de la différence de prix des matières premières appliquée aux produits laitiers en vertu de la « loi chocolatière » (loi fédérale sur les importations et les exportations de produits agricoles transformés, RS 632.111.72) disparaîtraient également. Des moyens financiers seraient ainsi libérés, que la Confédération pourrait consacrer à des mesures d'accompagnement en faveur des producteurs de lait.

D'un point de vue (agro-)politique, les aspects ci-après méritent d'être considérés avec une attention particulière pour l'évaluation d'une ouverture sectorielle du marché :

- 1) Quels seraient les effets d'une telle démarche sur le bien-être de l'économie globale, et comment se répartiraient les pertes et les gains de bien-être ?
- 2) Dans le cas d'une ouverture sectorielle, faudrait-il s'attendre à des déplacements de la production au sein de l'agriculture ?
- 3) Quels seraient les effets sur les différentes régions du pays ?
- 4) Comment évolueraient les quantités de lait produites et transformées en Suisse ?

L'ouverture sectorielle du marché pour le lait et les produits laitiers n'étant pour l'instant qu'un projet, il n'est pas possible de répondre à ces questions avec certitude. Il s'agit plutôt d'évaluer quels domaines pourraient connaître des évolutions à l'avenir. Le chapitre 2 explique sur quelles bases il est possible de procéder à de telles estimations et présente les méthodes utilisées dans le rapport du Conseil fédéral ainsi que dans celui de la HAFL. Les résultats obtenus par différentes méthodes dépendent d'une part des hypothèses formulées, et d'autre part des limites méthodologiques. C'est le thème du chapitre 0. La mise en relation des prévisions avec les hypothèses sous-jacentes ainsi qu'avec limites techniques des modèles permet d'évaluer la plausibilité des divers résultats obtenus. Ces résultats sont commentés au chapitre Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden., en tenant compte des quatre aspects susmentionnés. Enfin, le chapitre 5 présente les conclusions de la présente étude de la plausibilité et des différences en ce qui concerne l'ouverture sectorielle du marché du lait et des produits laitiers.

2. Principes méthodologiques d'étude des évolutions futures dans le domaine agroalimentaire

Décrire un secteur économique et son développement représente un défi sur le plan méthodologique. En principe, il existe toujours un conflit entre la précision du détail et la vue économique d'ensemble. Les analyses au niveau de l'exploitation ne permettent pas de tirer de conclusions sur l'évolution de l'ensemble d'une branche. Les analyses sectorielles nécessitent quant à elles l'abstraction et la généralisation des processus économiques et sont liées à de multiples hypothèses.

2.1. Analyses empiriques d'exploitations individuelles et de filières

Pour les deux études (Schwarzenbach et al. 2013 et Conseil fédéral 2014), le relevé et le dépouillement des données ont été réalisés de façon empirique. Les analyses au niveau des exploitations (point 1.1.1) reposent à la fois sur des données structurelles et financières et sur des indications qualitatives fournies par les exploitants. En ce qui concerne la filière (point 1.1.2), les données ont été obtenues par une enquête auprès d'experts.

2.1.1. Études de cas pour l'analyse des évolutions au niveau de l'exploitation

L'analyse d'exploitations individuelles permet de tenir compte des caractéristiques agronomiques et organisationnelles pertinentes, de la situation familiale et de

l'environnement de l'exploitation. Il est possible de vérifier l'exactitude des hypothèses au regard de la situation réelle. On peut en outre demander à l'exploitant quels objectifs il poursuit par son activité, quelles décisions il a prises et quelles décisions il prendrait dans telle ou telle situation nouvelle. Si les décisions présumées se rapportent à des situations futures, elles relèvent alors du domaine de l'hypothèse : l'exploitant évalue ces situations de son point de vue du moment ; or ses décisions véritables pourraient être différentes.

Pour son étude d'une ouverture sectorielle du marché, la HAFL (Schwarzenbach et al. 2013) a opté pour une approche fondée sur des études de cas. Pour ce faire, elle n'a pas cherché à sélectionner les exploitations pour qu'elles soient représentatives, ce qui n'aurait du reste pas été possible compte tenu de leur petit nombre, à savoir 14. Ont été sélectionnées des exploitations considérées aujourd'hui comme en bonne santé d'un point de vue technique et économique et donc viables. D'un côté, elles peuvent servir de référence pour certains groupes d'exploitations poursuivant une stratégie entrepreneuriale analogue. D'un autre côté, il s'agit d'exploitations spécialisées dans la production laitière qui produisent de gros volumes et qui peuvent jouer à l'avenir un rôle important dans la filière.

Ce document présente, en plus des quatre études de cas détaillées par Schwarzenbach et al. (2013), de nouveaux calculs incluant cette fois les hypothèses du rapport du Conseil fédéral (2014). À cela vient s'ajouter une exploitation pouvant être considérée comme un cas de réussite économique inhabituelle en zone de montagne IV. Ces nouvelles analyses doivent venir compléter les résultats des simulations (Conseil fédéral 2014). Elles montrent de quelle façon ces hypothèses influent sur l'exploitation individuelle, ce qui autorise un débat sur les hypothèses.

2.1.2. Enquête auprès d'experts sur les futures évolutions (du marché)

Le calcul de scénarios futurs à l'aide de modèles (point 1.2) est basé lui aussi sur des hypothèses ne s'appuyant pas sur des connaissances certaines. Pour définir de telles hypothèses et vérifier la plausibilité des résultats des modèles, les avis d'experts sont précieux. Les estimations de plusieurs experts concernant l'évolution future sont vraisemblablement plus proches de la vérité que l'estimation d'une seule personne. Il est d'ailleurs possible de vérifier la plausibilité des différents avis d'experts en les confrontant. Les procédures à plusieurs étapes, comme la méthode de Delphes, permettent de confronter chaque expert avec l'avis des autres experts. Chacun peut ainsi se prononcer pour ou contre ou réviser son propre jugement.

Si les experts sont des décideurs appartenant à des entreprises, du secteur laitier par exemple, on peut supposer qu'ils tiennent compte d'informations internes à leur entreprise, non publiées. Certes, ces personnes auront aussi tendance à donner des réponses stratégiques, c'est-à-dire à ne pas toujours dire ce qu'elles pensent. Les visions des différents experts ne concordent pas toujours entre elles et il est difficile d'en dégager une vue d'ensemble.

Dans les deux études sur l'ouverture sectorielle du marché figurent les résultats d'enquêtes menées auprès de différents acteurs du secteur laitier. Dans le cas de Schwarzenbach et al. (2013), il s'agit d'une procédure à plusieurs étapes consistant tout d'abord à interroger 14 représentants du négoce du lait, de la transformation et du commerce de détail, puis à les consulter par courrier sur les résultats du premier tour. Le rapport du Conseil fédéral (2014) présente les résultats d'un sondage effectué au moyen d'un questionnaire auquel ont répondu 33 entreprises, organisations et fédérations actives dans le secteur laitier. Ces enquêtes peuvent aider à développer des scénarios plausibles sur les évolutions futures.

2.2. Analyses économiques globales à l'aide de modèles

Les changements dans des systèmes complexes, comme l'interaction entre les différents acteurs du marché, sont difficilement prévisibles. C'est pourquoi les modèles mathématiques sont utiles. Ils peuvent utiliser des hypothèses scientifiquement fondées, par exemple sur l'équilibre des marchés, pour compléter des données empiriques relatives au secteur (point 1.1).

Différentes approches de modèle sont utilisées – Ici, on ne s'intéresse qu'aux modèles ayant servi de base au rapport du Conseil fédéral (2014). Il y a d'un côté le modèle d'offre agricole SWISSland (point 1.2.1) et de l'autre le modèle de marché CAPRI (point 1.2.20).

2.2.1. Modèles d'offre pour l'agriculture à l'exemple de SWISSland

L'objectif d'un modèle d'offre est de reproduire les produits ou les prestations fournis par un secteur économique, dans le cas présent l'agriculture. Il faut à cet égard commencer par formuler des hypothèses de prix futurs pour les produits et prestations préalables et prédéfinir les conditions-cadres politiques. Chaque modèle représente une abstraction du monde réel. Il doit se limiter aux principales corrélations. Plus on retient de détails, plus le modèle devient complexe et plus il requiert une puissance de calcul élevée.

La station de recherche Agroscope travaille pour l'agriculture suisse avec le modèle SWISSland (StrukturWandel InformationsSystem Schweiz = Système d'information sur les changements structurels en Suisse ; Möhring et al. 2010) qui renseigne non seulement sur l'évolution de la production, mais encore sur celle des structures agricoles. SWISSland est un modèle multi-agents qui en comprend 3300. Ce sont des exploitations de référence décrites à l'aide d'équations. Il est en outre récursif-dynamique. Le résultat d'un cycle du modèle (une année-modèle) sert de base pour le cycle suivant. Ainsi, les exploitations peuvent évoluer avec le temps. Pour chaque exploitation, on maximise le revenu du ménage dans une fonction-cible sous respect de diverses conditions accessoires (cf. Conseil fédéral 2014 p. 86s). Les caractéristiques structurelles des exploitations du modèle sont définies sur la base des données d'exploitation issues du Dépouillement centralisé (DC). On affecte en plus aux exploitations une répartition spatiale et des caractéristiques d'ordre décisionnel liées à l'exploitant (conversion au bio, remise à un successeur). Ces caractéristiques de l'exploitant se basent sur les réponses aux questionnaires. La répartition spatiale (affectation à 66 communes du modèle) détermine la possibilité pour une exploitation du modèle de louer des terres appartenant à d'autres exploitations. Cette interaction permet de donner une bonne représentation du changement structurel. Les exploitants cessant leurs activités louent leurs terres aux exploitations restantes dans leur commune de modèle.

Les équations du modèle sont harmonisées de telle manière qu'elles donnent une image la plus fidèle possible de l'évolution passée de l'agriculture suisse. Ainsi, la représentation de l'évolution future devrait aussi être proche de la réalité. Tant que le contexte des exploitations agricoles ne change pas fortement, on peut partir du principe que cette hypothèse est exacte. Toutefois, les exploitants du modèle ne peuvent prendre que des décisions qui sont programmées. Celles-ci sont calquées sur les comportements observés dans le passé. Par conséquent, si dans le futur les bases décisionnelles des vrais exploitants varient fortement et rapidement, le modèle ne peut pas tenir compte de cette situation. Il faudrait qu'il soit complété par d'autres options de décision pour lesquelles le passé ne fournit aucune information.

Outre l'évolution au niveau des exploitations, SWISSland peut certes reproduire certaines interactions au sein de l'agriculture. Pour reproduire la corrélation existant entre l'offre agricole et la demande des transformateurs, on a cependant besoin d'un modèle de marché. CAPRI (point 0) assume ce rôle. La cohérence entre les deux modèles peut être assurée par

une harmonisation des hypothèses (Conseil fédéral 2014 p. 88). À partir de l'effet des variations de prix des produits et des prestations préalables sur le volume de production d'un produit défini, on peut estimer les élasticités de l'offre (cf. Ferjani et al. 2013). Ces élasticités peuvent être reprises de SWISSland et transférées dans CAPRI afin de décrire l'offre dans le modèle de marché. À son tour, ce modèle de marché détermine à partir de l'offre agricole et de la demande des transformateurs (compte tenu de l'économie générale et du commerce extérieur) les prix qui servent d'input pour SWISSland.

2.2.2. Modèles de marché à l'exemple de CAPRI

Tandis que l'étude de Schwarzenbach et al. (2013), basée sur des avis d'experts, ne comporte que des estimations grossières sur l'évolution des parts de marché en Suisse et des volumes potentiels à l'export, le rapport du Conseil fédéral (2014) fait état lui d'un scénario de prix et de quantités commercialisées en soi cohérent. Il est basé sur les résultats du modèle de marché CAPRI.

CAPRI est l'acronyme de *Common Agricultural Policy Regionalised Impact Analysis*. Il sert à modéliser les effets de la Politique agricole commune de l'UE, à l'échelon national et aussi régional (Britz & Witzke 2012). CAPRI est composé à la base d'un module d'offre et d'un module de marché. Comme le rôle du module d'offre pour le contexte suisse est assumé par SWISSland, il n'est question ici que du module de marché de CAPRI. Celui-ci est en mesure de reproduire les corrélations internationales. Il s'agit d'un modèle d'équilibre partiel statique. Le secteur reproduit est le secteur agricole, étant entendu que l'on part de l'hypothèse que le reste de l'économie de change pas. Cette hypothèse se justifie en ce que, dans les pays industrialisés, l'influence de la politique agricole sur l'économie générale n'est que marginale (cf. Conseil fédéral 2014 p. 82). Pour CAPRI, l'économie mondiale est divisée en 40 blocs commerciaux régionaux pour lesquels il est possible de reproduire séparément une politique du commerce extérieur. Depuis 2011, la Suisse est intégrée comme un bloc commercial séparé (Listorti & Tonini 2014). Bien que le modèle de marché CAPRI se limite au seul secteur agricole en le simplifiant fortement, le système d'équations à résoudre comprend 750 000 équations, qui pour certaines d'entre elles ne sont pas linéaires : tâche ardue pour le solveur (Britz & Witzke 2012 p. 185).

À l'interface entre l'agriculture et l'industrie de transformation (incluant par exemple aussi l'industrie fourragère en amont), CAPRI évalue les prix à partir de l'équilibre entre l'offre et la demande. L'offre agricole doit être prédéfinie pour les simulations à l'aide des élasticités de l'offre : celles-ci déterminent comment les exploitations agricoles réagissent aux variations de prix de leurs produits. SWISSland (point 1.2.1) fournit à cet égard les données nécessaires.

CAPRI reproduit la transformation laitière seulement sous une forme très simplifiée, même si celle-ci est nettement plus détaillée que pour les autres produits agricoles. À partir du lait cru, on peut fabriquer neuf produits différents : beurre, fromage, crème, produits laitiers frais, poudre de lait écrémé, poudre de lait entier, poudre de petit-lait, caséine et lait condensé. Comme pour les matières premières agricoles, CAPRI évalue aussi les équilibres du marché pour les produits transformés. Dans ce cas, on tient compte non seulement de la demande intérieure, mais aussi de l'ensemble du commerce extérieur. Pour les échelons en aval de la transformation laitière, le modèle ne fait pas de différences. Ce secteur économique est réuni sous le titre de « consommation ». De ce fait, le modèle ne permet pas de faire apparaître les subventions à l'export dans le cadre de la « loi chocolatière » (cf. Conseil fédéral 2014 p. 84). Ainsi, ce qui figure par exemple dans les analyses de bien-être (Conseil fédéral 2014 p. 51s) sous « Bien-être du consommateur » regroupe en réalité les effets sur le deuxième échelon de transformation, sur le commerce de détail et sur le consommateur final.

3. Prévisions sur l'évolution future du secteur laitier

Le présent chapitre offre un aperçu des estimations disponibles concernant l'évolution du secteur laitier suisse en cas d'ouverture du marché du lait et des produits laitiers avec l'UE. Ces estimations sont principalement issues du rapport du Conseil fédéral (2014) et de l'étude de la HAFL (Schwarzenbach et al. 2013). Le présent chapitre comprend la mise en parallèle des deux études ainsi que des analyses complémentaires. Comme les prévisions dépendent dans une large mesure des hypothèses utilisées pour les modèles et les simulations, les hypothèses sont également commentées. Cela permet d'évaluer la plausibilité des différents pronostics émis.

Pour étudier l'évolution future du marché suisse du lait, il faut aussi tenir compte des changements attendus de l'environnement européen (point 0). Puis, nous nous intéresserons au secteur laitier suisse, d'une part en considérant l'économie globale (point 0) et d'autre part en nous arrêtant sur la production laitière (point Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.) et sur les échelons en aval de celle-ci (point Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.4).

3.1. Évolution des prix en Suisse et dans l'Union européenne

Le secteur laitier suisse évolue dans un contexte international auquel il est lié. En effet, la production laitière dépasse la consommation indigène et la Suisse est une exportatrice nette de produits laitiers. Un accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE est en vigueur depuis 2007 ; il concerne le fromage – notre principal produit d'exportation – et le séché. Même sans ouverture sectorielle pour tous les produits laitiers, l'évolution du marché européen revêt donc une haute importance pour le marché suisse du lait. Il existe plusieurs études étrangères sur l'évolution des prix dans l'UE, que nous allons considérer maintenant. Nous nous intéresserons aux effets attendus de la suppression des quotas laitiers dans l'UE en 2015 (point 0) et aux prévisions de prix concrètes jusqu'en 2022 (point 0).

3.1.1. Effets de la suppression des quotas laitiers dans l'UE

La suppression des quotas accroît les incertitudes entourant l'évolution future des prix et des volumes de lait dans l'UE. Plusieurs études publiées en 2008/09 présentent, à partir de simulations, des prévisions sur l'évolution du marché du lait. En se fondant sur quatre modèles différents (CAPRI, Witzke et al. 2009 ; AGMEMOD, Chantreuil et al. 2008 ; CAPSIM, Witzke & Tonini 2009 ; EDIM, Réquillard et al. 2008), on a prédit une hausse de la production de 3,1 à 5,2 % s'accompagnant d'une baisse des prix de 7,2 à 10,9 % (par comparaison avec l'évolution du marché en cas de maintien des quotas laitiers). Il a été estimé que le prix du lait à la production se situerait en 2020 entre 28,0 et 31,5 cents par kilo (34,5 à 38,8 ct./kg¹) avec les quotas, et entre 26,0 et 29,3 cents par kilo (32,0 à 36,1 ct./kg) sans les quotas.

La modélisation recourt nécessairement à plusieurs hypothèses que l'on peut difficilement fonder empiriquement. Par conséquent, Witzke et al. (2009) ont réalisé des analyses de sensibilité de leurs simulations. Outre les facteurs liés à l'agriculture tels que l'élasticité de l'offre de lait et le montant de la rente de quotas, l'environnement – dans ce cas l'évolution des prix sur le marché mondial – est ici aussi un facteur difficile à estimer. Selon les simulations de Witzke et al. (2009), l'offre de lait dans l'ensemble de l'UE ne réagit que très faiblement aux variations de l'élasticité de l'offre de lait cru (fourchette de 0,3 % env. pour une variation de ± 50 % p. rapport aux élasticités utilisées dans le modèle de départ) ; l'effet

¹ Sauf indication contraire, les montants en euros (cents par kilo) sont convertis en francs suisses (ct./kg) selon le taux moyen 2013 (1,2308 CHF/EUR, BNS 2014).

sur les prix est de l'ordre d'environ 1 cent par kilo (3,3 %). Cependant, si l'on considère chaque région séparément, les effets sont nettement plus grands (Witzke et al. 2009 p. 98s). Une variation des rentes de quotas produit également des effets plus marqués pour l'ensemble de l'UE. D'un point de vue méthodologique, les chercheurs ont appliqué une variation des coûts variables de ± 5 cents par kilo de lait dans les modélisations régionales de l'offre ; il en est résulté une variation de prix de l'ordre de 2,3 cents par kilo (9,2 %) (Witzke et al. 2009 p. 99s). Ici aussi, les différences entre les pays seraient probablement grandes.

3.1.2. Prévisions de l'OCDE, de la FAO et de la Commission européenne

Comme l'évolution future est entourée de grandes incertitudes, les grandes organisations internationales elles-mêmes adaptent continuellement leurs prévisions. C'est le cas des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, qui anticipent l'évolution des quantités et des prix des biens agricoles dans diverses régions du monde. De prévision en prévision, les estimations de prix pour le marché européen (UE-27) en 2020 augmentent progressivement (OECD & FAO 2011, 2012, 2013) : 29,6 cents par kilo, puis 32,1 cents par kilo, puis encore 35,5 cents par kilo. En francs suisses, la différence est de 7,2 centimes par kilo au total (cf. Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.). Par conséquent, le prix à la production estimé aujourd'hui pour 2020 (OCDE & FAO 2013) dans un scénario sans quotas est nettement supérieur aux estimations qui avaient été faites en 2008/09 pour un scénario avec quotas (cf. point 0). En 2011 déjà, les prévisions de prix pour 2020 (36,4 ct./kg) étaient légèrement supérieures à la fourchette de prix prévue par les diverses simulations relatives à la suppression des quotas. Cette hausse continue des estimations de prix est due, entre autres, à l'évolution des prévisions pour le marché mondial du lait.

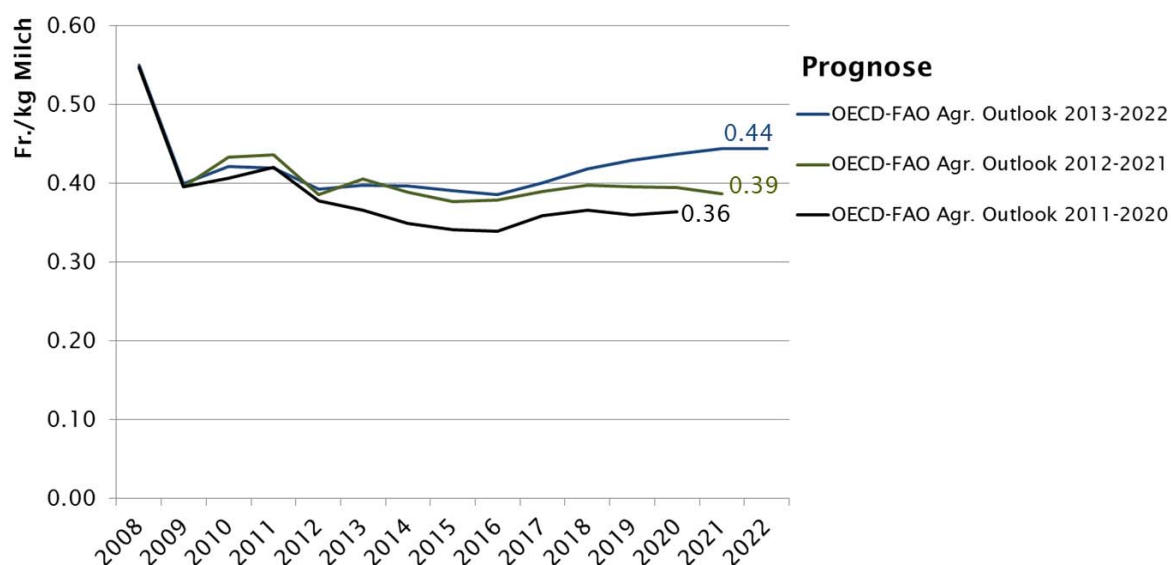


Figure 1 : évolution des prix à la production sur le marché européen (UE-27) selon divers scénarios de l'OCDE et de la FAO (2011, 2012, 2013), en francs suisses

La Commission européenne (2013, p. 58) donne un intervalle de confiance à 80 % pour ses prévisions de prix à la production, qu'elle situe entre 30 et 40 cents par kilo de lait en 2022 (env. 37 à 49 ct./kg). En moyenne, elle escompte un prix par kilo d'environ 35 cents (43 ct./kg). Cette plage de sensibilité a été déterminée en tenant compte des évolutions macro-économiques (p. ex. cours de l'euro) et des incertitudes agronomiques (évolution des rendements et, partant, des prix des fourrages). Les incertitudes liées à l'évolution du

marché après la suppression des quotas dans l'UE en 2015 n'ont cependant pas été prises en considération.

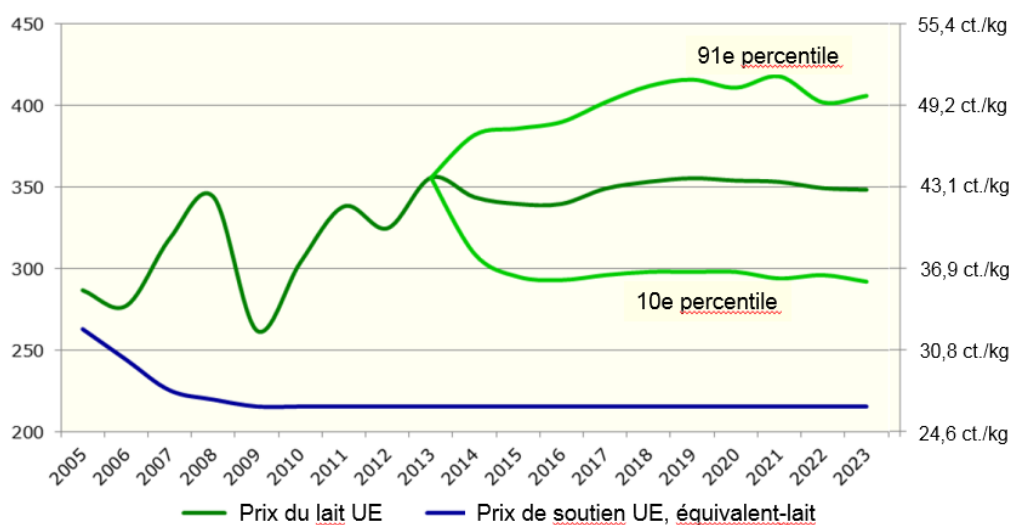


Figure 2 : évolution des prix et trajectoires possibles pour le prix du lait départ ferme (teneur effective en matière grasse) en euros par tonne (Commission européenne 2013, p. 58, complété et traduit)

3.2. Effets de l'ouverture du marché du lait sur l'économie globale

Le présent chapitre considère l'évolution des prix du lait (point 0) et du volume de lait produit et transformé (point 0) ; il traite aussi des effets de bien-être d'une ouverture sectorielle du marché (point 0).

3.2.1. Évolution des prix en Suisse

Il est incontesté que l'évolution des prix à la production en Suisse est liée à leur évolution dans l'UE, cela même sans ouverture du marché. Dans le rapport du Conseil fédéral (2014), les prix suisses ainsi que les prix européens ont été estimés à l'aide du modèle de marché CAPRI et concordent dès lors. Le résultat n'est cependant pas présenté pour une série chronologique, mais uniquement pour une année. Cela vient du fait que CAPRI est un modèle statique et comparatif. Le rapport du Conseil fédéral (2014) ne mentionne pas directement les prix à la production dans l'UE estimés à l'aide du modèle CAPRI dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché avec la Suisse. Toutefois, le prix estimé pour la Suisse s'élève à 47 centimes par kilo de lait et devrait se situer environ 5 % au-dessus du prix UE (Conseil fédéral 2014, p. 96). On peut en conclure que le prix UE se monterait à environ 44,8 centimes (36,4 cents) par kilo de lait. Cela correspond environ aux prix articulés dans le dernier scénario de l'OCDE et de la FAO (2013, cf. point 0).

Les chercheurs de la HAFL ne disposaient pas de modèles de marché pour leur étude (Schwarzenbach et al. 2013). Ils ont dû, par conséquent, formuler des hypothèses dont la plausibilité a été vérifiée par une enquête auprès d'experts. Pour la comparaison avec la variante de référence sans ouverture du marché, ils se sont basés sur une différence de prix constante avec les prix à la production en Allemagne et en France. Leur évolution a été estimée selon le scénario de l'OCDE et de la FAO (2012) pour les prix à la production dans l'UE-27 et en tenant compte du fait que les prix à la production en Allemagne et en France étaient, ces dernières années, légèrement inférieurs à la moyenne de l'UE.

De manière générale, les prix à la production estimés par le Conseil fédéral (2014) sont supérieurs aux prix escomptés par la HAFL (Schwarzenbach et al. 2013), tant avant l'ouverture (2017, 5,9 ct./kg de plus) qu'après l'ouverture (2022, 6,5 ct./kg de plus). Cette différence s'explique en grande partie par les hypothèses sur l'évolution des prix dans l'UE, mais aussi par le fait que la HAFL utilise le prix du lait d'industrie comme prix de départ, tandis que le Conseil fédéral se réfère au prix du lait commercialisé (tous les deux issus des bulletins du marché de l'OFAG).

À noter également que dans sa variante de référence sans ouverture du marché, le Conseil fédéral (2014) suppose qu'à partir de 2017, le prix à la production resterait constant à 63,02 centimes par kilo de lait. Pour l'UE, le scénario de la Commission européenne (2013, cf. point 0) prévoit également de très faibles fluctuations des prix à la production à partir de 2017 ; par conséquent, la différence entre le prix suisse et le prix UE resterait constante. Cependant, selon les hypothèses de la Commission européenne, le prix UE converti en francs suisses se situerait encore à 43 centimes en 2022/23, soit nettement au-dessous du prix UE sur lequel se fonde le rapport du Conseil fédéral (voir ci-dessus). Mais, si les dernières prévisions de l'OCDE et de la FAO (2013) s'avéraient exactes et si le prix suisse à la production restait constant, il convergerait vers le prix européen à la hausse. Or, dans son rapport, le Conseil fédéral (2014, p. 25) suppose lui aussi que les prix à la production en Suisse et en Europe convergeront à moyen ou long terme. De fait, entre 2002/04 et 2010/12, la différence de prix s'est réduite d'un tiers (Flury, Sorg & Giuliani 2014, p. 34). À dire vrai, cette période a été marquée par la fin des contingents laitiers en Suisse et par la libéralisation du marché du fromage avec l'UE. Tandis que les subventions pour les produits laitiers ont été progressivement supprimées dans le pays et à l'export (à l'exception de la compensation de la différence de prix des matières premières selon la « loi chocolatière »), les suppléments qui avaient été introduits pour compenser leur abandon ont également diminué (-5 ct./kg pour le suppl. pour le lait transformé en fromage et -1 ct./kg pour le suppl. de non-ensilage ; Flury et al. 2014, p. 11s). La transformation des aides au marché en paiements directs explique la diminution observée des prix du lait à la production. Depuis 2010, la différence de prix entre la Suisse et l'UE a de nouveau tendance à augmenter (cf. Flury et al. 2014, tableau 13, p. 34).

Le scénario d'évolution des prix utilisé par Schwarzenbach et al. (2013) est basé sur des prévisions plus anciennes de l'OCDE et de la FAO (2012). Une comparaison avec les estimations de la Commission européenne (2013, cf. point 0) révèle que ce scénario conserve une certaine légitimité. Le scénario de référence UE établi par la HAFL (Schwarzenbach et al. 2013) se situe plus ou moins au niveau de ce prix, avec une probabilité de 10 % qu'il descende au-dessous. Comme les effets de l'abandon des quotas laitiers dans l'UE sont incertains (point 3.1.1), il est important de considérer également un scénario envisageant des prix plus bas, même si les derniers scénarios de l'OCDE, de la FAO et de la Commission européenne prévoient des prix plus élevés.

3.2.2. Évolution des quantités (production, consommation et commerce extérieur)

Dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché et sans mesures d'accompagnement, CAPRI prévoit un recul de la production laitière de 4 % car, selon les auteurs de l'étude, « une réduction de l'offre de lait cru est suffisante pour satisfaire une demande réduite pour la transformation » (Conseil fédéral 2014, p. 97). Moyennant un paiement de 9 centimes par kilo de lait (scénario 1)², le volume de lait produit reculerait encore de 2,5 %. Dans les deux

² Cette mesure d'accompagnement se compose d'un paiement versé par la Confédération aux entreprises de transformation du lait, comme cela se fait aujourd'hui pour le supplément pour le

cas, la production de crème, de poudre de lait entier, de poudre de lait écrémé ainsi que de fromage reculerait, tandis que celle de beurre et de produits laitiers frais augmenterait. Dans les scénarios avec ouverture du marché, CAPRI (Conseil fédéral 2014, p. 95) prévoit une forte hausse des exportations de produits laitiers frais vers l'UE et des exportations de beurre vers le marché mondial. Dans ces deux scénarios, on exporterait au total plus de graisse lactique que dans le scénario de référence ; en ce qui concerne la protéine, les exportations seraient légèrement inférieures en l'absence de soutien (scénario 0), mais légèrement supérieures en cas de soutien (scénario 2)³. Dans le même temps, les importations en provenance de l'UE augmenteraient, en particulier pour les produits laitiers frais, le beurre et la crème. Selon les simulations, le commerce extérieur de la Suisse connaîtrait une évolution nette positive dans le segment des produits laitiers frais (Fehler! Ungültiger Eigenverweis auf Textmarke.). Selon le rapport du Conseil fédéral (2014, p. 34s), la branche entrevoit de bonnes opportunités à l'exportation pour la poudre de lait, mais cela n'est pas confirmé par les simulations.

Tableau 1 : balance commerciale entre la Suisse, l'UE et d'autres pays à la fin de la période de mise en œuvre (en milliers de t, calcul basé sur des simulations CAPRI, Conseil fédéral 2014, p. 95)

	Balance commerciale (exportations – importations)			Différence de la balance commerciale p. rapport au scénario de référence (R)	
	R	S_0	S_1	S_0	S_1
Beurre	4,68	-4,37	-3,00	-9,05	-7,68
Fromage	18,52	12,42	14,70	-6,10	-3,82
Crème	3,63	-24,07	-23,50	-27,70	-27,13
Produits laitiers frais	-3,99	17,57	21,29	21,56	25,28
Poudre de lait écrémé	20,23	17,46	18,56	-2,77	-1,67
Poudre de lait entier	1,01	-5,04	-4,73	-6,05	-5,74

Dans le cas d'une ouverture du marché, la consommation indigène – qui, dans CAPRI, inclut le second échelon de transformation – augmenterait pour tous les produits laitiers à teneur élevée en matière grasse (beurre, crème, poudre de lait entier) (Conseil fédéral 2014, p. 98). Pour les transformateurs suisses, les plus grandes pertes de parts de marché auraient lieu dans le pays, de sorte que leurs ventes sur le marché intérieur baisseraient pour les produits susmentionnés aussi. Partant des différences de prix actuelles, c'est pour ce groupe de produits que la baisse de prix serait la plus marquée. Concernant la demande du deuxième échelon de transformation, il faut savoir que CAPRI ne peut pas représenter la compensation de la différence de prix des matières premières versée à l'exportation de certains produits (« loi chocolatière ») (Conseil fédéral 2014, p. 84). Il en résulte peut-être une surestimation de la hausse de la demande en cas d'ouverture du marché. Quant à savoir si le beurre industriel et la poudre de lait parviendraient à défendre leurs parts de marché, cela dépend en grande partie de leur compétitivité en matière de prix (Schwarzenbach et al. 2013).

La première étude de la HAFL (Schwarzenbach et al. 2013) inclut une enquête auprès de représentants de la branche sur les pertes de parts de marché attendues dans le cas d'une

lait transformé en fromage. Les différents scénarios seront encore présentés au point 3.3.1.3. Le rapport du Conseil fédéral (2014, p. 42-44) en donne un aperçu.

³ Une erreur s'est probablement glissée dans le tableau 10 de l'annexe au rapport du Conseil fédéral (2014, p. 96). Les chiffres sont tous 100 fois trop élevés. Si l'on se base sur les chiffres du tableau 9 (ibid., p. 95) et que l'on calcule les quantités de ces composants en prenant les teneurs en matière grasse et en protéines selon Britz et Wieck (2008, p. 7), on obtient des valeurs qui, multipliées par 100, ne s'écartent que de quelques petits points de pourcentage de celles figurant dans le tableau 10. À l'intérieur d'une certaine fourchette de plausibilité, CAPRI admet l'adaptation de la teneur des produits laitiers selon les pays.

ouverture sectorielle du marché. Ceux-ci ont estimé les pertes de parts de marché à 20-30 % pour le lait de consommation (lait UHT surtout) et à 15-25 % pour le yogourt (entrée de gamme, mais aussi produits de marque hauts de gamme). Les pertes de parts de marché prévues par CAPRI (Conseil fédéral 2014, p. 98), qui incluent le lait de consommation et le yogourt, sont bien plus petites.

3.2.3. Effets de bien-être

Selon les prévisions de CAPRI (Conseil fédéral 2014, p. 101), les gains de bien-être pour l'économie globale s'élèveraient à 176 millions de francs environ (sans mesures d'accompagnement) ou à 157 millions de francs (avec mesures d'accompagnement conformément au scénario 1). Ces gains de bien-être profiteraient aux consommateurs qui, dans le modèle, englobent aussi le second échelon de transformation et le commerce de détail. Ce dernier en particulier pourrait bénéficier fortement de ces gains en raison de sa position sur le marché. Outre l'agriculture, les transformateurs de lait, l'industrie fourragère et les transformateurs d'autres produits agricoles subiraient des pertes de bien-être. En ce qui concerne les pertes de bien-être des producteurs, les résultats de SWISSland sont plus probants, car ce modèle représente l'offre de manière plus détaillée et détermine aussi les élasticités de celle-ci, lesquelles doivent être prédéfinies dans CAPRI.

Sans compensation, les simulations de CAPRI prévoient une perte de rente de 211 millions de francs pour l'industrie laitière. Avec une contribution de 9 centimes par kilo de lait cru transformé (scénario 1), la perte de rente de l'industrie laitière s'élèverait à 153 millions de francs. En effet, les prix versés par les transformateurs de lait dans ce dernier scénario baissent non de 25 %, mais de 29 % (Conseil fédéral 2014, p. 45s). Avec un scénario de soutien basé sur les paiements directs, les effets sur l'industrie de transformation correspondraient par conséquent aux effets constatés dans le scénario sans compensation.

Dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché sans mesures d'accompagnement, en 2025, le revenu net d'entreprise de l'agriculture suisse serait, selon les résultats de SWISSland, inférieur de 405 millions de francs par rapport au scénario de référence (cf. Conseil fédéral 2014, p. 104)⁴. Les pertes de bien-être estimées par CAPRI sont nettement plus élevées, cela pour des raisons inhérentes au modèle. La suppression du supplément pour le lait transformé en fromage et les économies réalisées dans le cadre de la « loi chocolatière » permettraient de dégager un budget de 278 millions de francs pour des mesures de soutien (Conseil fédéral 2014, p. 99). Dans le scénario 1 (9 ct./kg de lait), une partie du soutien reviendrait aux transformateurs de lait. Par ailleurs, pour des raisons d'inefficacité, une partie de l'argent n'atteindrait pas le groupe-cible (pertes de poids mort, cf. Conseil fédéral 2014, p. 100). Avec des mesures de soutien, selon SWISSland, les pertes de revenu pour l'économie globale s'élèveraient à 201 millions de francs dans le scénario 1 et encore à 103 millions de francs dans le scénario 2.

3.3. Analyses détaillées à l'échelon de la production laitière

Les répercussions d'une ouverture sectorielle du marché ne se répartiraient pas uniformément sur toutes les exploitations agricoles. Même en ne tenant compte que des exploitations avec vaches laitières (comme le fait le rapport du Conseil fédéral [2014]), on constate des inégalités importantes. C'est pourquoi des analyses au niveau des

⁴ Dans le rapport du Conseil fédéral (2014), les variations selon SWISSland sont toujours indiquées par rapport à l'année de référence pour la modélisation (2006/08). Afin de distinguer les effets d'une ouverture sectorielle du marché des autres évolutions, il serait toutefois plus approprié d'utiliser le scénario de référence R.

exploitations fournissent de précieux renseignements complétant les simulations sectorielles de SWISSland.

3.3.1. Hypothèses sur le développement des exploitations agricoles

Il convient d'harmoniser les hypothèses des calculs afin de garantir la comparabilité entre les simulations et les analyses au niveau des exploitations. Schwarzenbach et al. (2013) ont réalisé des calculs pour 14 exploitations agricoles, en se basant toutefois sur des hypothèses très différentes de celles de SWISSland. Cela concerne en particulier les mesures d'accompagnement d'une ouverture sectorielle du marché, qui n'avaient pas encore fait l'objet de propositions concrètes au moment de l'étude. Pour la présente analyse, nous avons donc établi de nouveaux calculs pour cinq exploitations, en nous fondant sur des hypothèses concordant autant que possible avec celles de SWISSland.

Les hypothèses déterminantes pour les calculs sont présentées ci-dessous. Elles concernent l'évolution des coûts et l'augmentation du rendement (point 3.3.1.1), le comportement des exploitants (point 3.3.1.2) et, comme indiqué ci-dessus, la forme des mesures d'accompagnement d'une ouverture du marché (point 3.3.1.3).

3.3.1.1. Évolution des coûts et augmentation du rendement

S'agissant de l'évolution des coûts dans la variante de référence sans ouverture du marché, les hausses supposées dans SWISSland (Conseil fédéral 2014, p. 92) sont bien plus importantes que dans les analyses au niveau des exploitations effectuées par Schwarzenbach et al. (2013). Cela concerne en particulier les investissements en machines et en bâtiments, ainsi que leur entretien. Selon la stratégie individuelle des exploitations, ces hypothèses paraissent plus ou moins réalistes. Il importe cependant que les hypothèses soient cohérentes d'un scénario à l'autre, car c'est la comparaison avec le scénario de référence qui est déterminante.

Dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché, on a supposé dans SWISSland une réduction progressive de 20 % de la différence de prix avec l'UE pour les biens intermédiaires, les investissements et les salaires. Cette hypothèse a été reprise pour les calculs actualisés au niveau des exploitations. Elle ne semble toutefois pas réaliste pour tous les biens intermédiaires : il faudrait distinguer les intrants peu spécifiques de ceux qui sont surtout nécessaires à la production laitière (et moins à d'autres branches de production agricole). Dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché du lait et des produits laitiers, le fermage et les salaires de la main d'œuvre agricole ne devraient guère changer, pour autant que les autres secteurs de l'agriculture restent protégés. En ce qui concerne le fermage en particulier, notons que le revenu à la surface touché par un paysan est composé en grande partie de paiements directs. Avec certains scénarios d'accompagnement, ces paiements à la surface augmenteraient encore.

Une autre hypothèse concerne l'évolution de la productivité dans la production laitière. Les calculs supposent une augmentation de la productivité de 70 kilos de lait par vache et par année, bien que cela semble peu réaliste en regard de la stratégie de certaines exploitations. On peut admettre une telle augmentation à titre de moyenne pour toutes les exploitations, vu les évolutions de ces dernières années. Il faut cependant tenir compte du fait que, souvent, les hausses de la production laitière ne reposent pas seulement sur les progrès de l'élevage, mais aussi sur une distribution de concentrés plus élevée (et qu'elles engendrent donc des frais). En cas de baisse des prix du lait, l'incitation économique en faveur de la distribution de concentrés diminuerait.

Dans l'ensemble, l'étude du Conseil fédéral (2014) part d'hypothèses plutôt optimistes en matière d'évolution des coûts et du rendement dans le cas d'une ouverture sectorielle du

marché. Des estimations plus prudentes rendraient mieux compte des risques impliqués par une telle démarche.

3.3.1.2. Comportement des exploitants

S'agissant de prédire l'évolution du volume de lait produit, les décisions des exploitants jouent un rôle important. Les simulations reposent sur des hypothèses concernant les décisions des exploitants, alors que les analyses au niveau des exploitations permettent d'interroger les exploitants actifs. Dans les deux cas, on ne sait pas dans quelle mesure la décision supposée ou exprimée correspond réellement à celle qui serait prise dans le futur. Il peut donc être utile de se livrer à quelques réflexions relevant de l'économie d'entreprise.

La **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** montre, de façon simplifiée, quelles décisions seraient judicieuses au point de vue de l'économie d'entreprise en cas de baisse des prix du lait. Un paysan souhaitant maximiser ses bénéfices (ou minimiser ses pertes) produira toujours la quantité de lait pour laquelle ses coûts marginaux correspondent au revenu marginal, c'est-à-dire au prix du lait.

Si le prix du lait est de P_1 , cette quantité est X_1 ; l'exploitation peut produire de manière rentable. Même si les prix baissent, elle continuera à produire aussi longtemps que la production de lait permettra de couvrir tous les coûts variables et une partie au moins des coûts fixes (prix supérieur à P_3). La quantité optimale suit la courbe des coûts marginaux, c'est-à-dire que la production diminue si les prix baissent. Si le prix est inférieur à P_2 , l'exploitation enregistre des déficits : elle vit sur les amortissements. À long terme, elle cessera la production laitière. En règle générale, l'abandon a lieu lorsqu'il faut procéder à des investissements importants ou transmettre l'exploitation à un successeur. Mais si le prix du lait descend au-dessous de P_3 , il n'est même plus possible de couvrir tous les frais variables. D'un point de vue économique, l'exploitation devrait arrêter immédiatement la production ; elle se porterait mieux avec une étable vide et une installation de traite inutilisée.

En ce qui concerne l'exploitation agricole familiale, il faut tenir compte du fait que l'exploitant et sa main d'œuvre familiale ne perçoivent généralement pas de salaires. Tant que les besoins de la famille sont couverts, nombreux sont ceux qui se contentent de revenus horaires du travail nettement inférieurs au salaire d'un employé agricole. L'indemnisation des facteurs propres (du travail, mais aussi du capital propre) dépend donc des résultats, les courbes des coûts de la **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** sont « floues ».

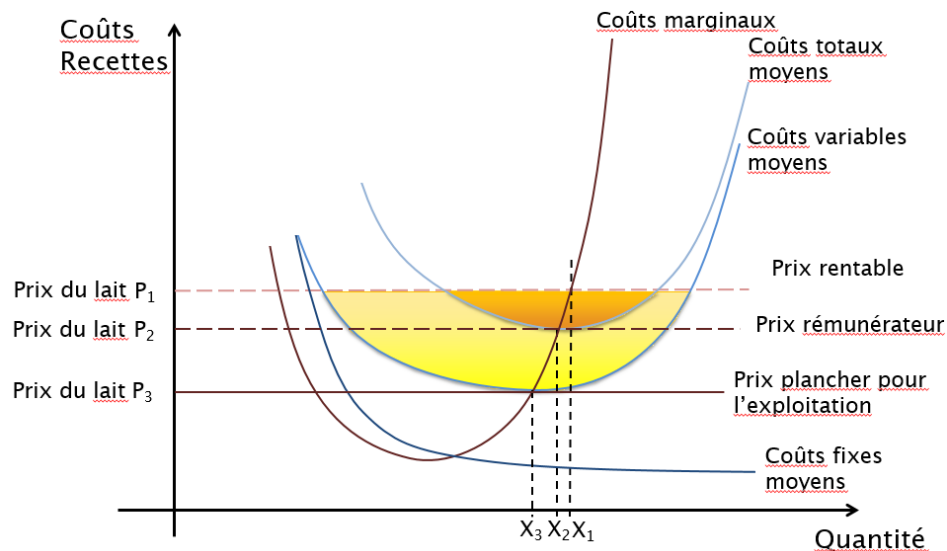


Figure 3 : effets de différents prix du lait sur la couverture des frais et sur la rentabilité d'une exploitation

À noter également qu'un investissement (par exemple dans des étables plus grandes, une installation de traite plus performante ou une surface agricole utile supplémentaire) entraîne un déplacement des courbes de coûts vers la droite et vers le bas : il faut produire un plus grand volume de lait pour exploiter suffisamment les installations ; si c'est le cas, les coûts de production par unité diminuent. Comme il faut financer ces investissements et assumer les frais subséquents, il n'est judicieux d'effectuer ce pas que s'il permet à l'exploitation de recouvrer la rentabilité.

Tant que le prix du lait se situe au-dessus du plancher P_3 pour la plupart des exploitations, l'offre de lait présente une élasticité relativement faible. Cela correspond aux simulations de Ferjani et Zimmermann (2013) : ils estiment l'élasticité de l'offre de lait à 0,33 à court terme et à 0,48 à long terme (une baisse des prix de 1 % entraîne une réduction des quantités de 0,33 % à court terme et de 0,48 % à long terme). Une offre de lait ne réagissant que faiblement à l'évolution des prix correspond en grande partie aux expériences faites jusqu'ici sur le marché du lait suisse. Jusqu'à présent, lors des différentes réformes, les baisses de quantité dues à des abandons de la production laitière ont été plus que compensées par des accroissements de volumes réalisés par des exploitations ayant investi dans de nouvelles installations.

Cependant, si de nombreuses exploitations voient leur prix descendre au-dessous de leur plancher P_3 , il en résulte des ruptures dans la courbe de l'offre et une nette augmentation de l'élasticité ; dès lors, de nombreuses exploitations cesseront la production de lait.

Il convient à présent de décrire les options prévues par SWISSland en ce qui concerne l'abandon de la production laitière (ou agricole).

La décision de maintenir une branche de production ou de passer à une nouvelle branche est représentée dans le cadre de l'optimisation de la fonction cible (maximisation du revenu du ménage). Si l'exploitation peut affecter ses ressources à d'autres activités qui offrent un potentiel de recettes plus élevé, le modèle prédit qu'elle optera pour cette solution. Les coûts des nouvelles activités de production sont calculés sur la base des moyennes des agents similaires (même type d'exploitation, même région), mais ils sont estimés un peu au-dessus de la moyenne en raison du manque initial de savoir-faire (Möhrling et al. 2011). Le seuil est relativement bas pour le passage d'une activité de production végétale à une autre ; il est nettement plus élevé pour un changement d'activité au sein de la production

animale, parce que le modèle ne permet pas, par exemple, que des étables destinées aux vaches laitières soient réaffectées à l'engraissement. Ainsi, dans le modèle, les places d'étable nécessaires à la nouvelle activité doivent être créées moyennant un nouvel investissement. Le modèle ne prévoit pas de solutions de transformation (Möhring et al. 2010). Comme les places destinées aux vaches laitières ne peuvent être occupées que par des vaches laitières, les différents agents sont fortement incités à poursuivre la production de lait. Le modèle n'exclut pas les marges brutes négatives.

Si une exploitation abandonne complètement ses activités agricoles, elle cesse également la production laitière. En Suisse, la plupart des abandons d'exploitation ont eu lieu jusqu'ici au moment du changement de génération, ce qui est implémenté dans SWISSland (Möhring et al. 2011). Le nombre d'exploitations susceptibles de cesser la production de cette façon-là est limité par la distribution de l'âge des exploitants. Les exploitations restantes peuvent cesser la production en cas d'insolvabilité ou de couverture insuffisante des coûts d'opportunité (Conseil fédéral 2014, p. 87). Le modèle intègre cette éventualité par le fait qu'une exploitation disparaît si elle enregistre un revenu du ménage négatif sur plusieurs années⁵.

Dans l'ensemble, SWISSland est programmé de sorte à ce que les différents agents se comportent conformément à ce qui a été observé jusqu'ici dans l'agriculture. La programmation mathématique positive (PMP) utilisée inhibe les réactions extrêmes, ce qui donne des résultats plausibles dans des conditions cadres stables. En revanche, il faudrait s'attendre à des réactions extrêmes si les conditions cadres changeaient profondément – dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché, cela concernerait surtout l'équilibre entre les résultats des différentes activités de l'exploitation (branches de production). Cette question sera approfondie dans le cadre des analyses au niveau des exploitations (point 0).

3.3.1.3. Mesures d'accompagnement envisageables

Le rapport du Conseil fédéral (2014) décrit une série de mesures d'accompagnement envisageables pour l'agriculture dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché. On n'étudiera ici que les variantes « supplément de 9 centimes par kilo sur la totalité du lait » (scénario 1) et « contribution à la surface herbagère » (scénario 2 avec sous-variantes). L'option 3 (« augmentation de la contribution à la sécurité de l'approvisionnement ») est considérée par le Conseil fédéral lui-même comme peu acceptable sur le plan social et l'option 4 (« augmentation de la contribution à la surface herbagère ») pénaliserait lourdement les exploitations pratiquant une production intensive. En comparaison des deux premiers scénarios, ces deux dernières variantes augurent un recul plus marqué des quantités de lait. L'option 5 (« contribution à l'exploitation sur une base historique ») serait inadéquate à long terme.

Le scénario 1 (S_1) prévoit le versement de 9 centimes par kilo de lait aux transformateurs (de façon similaire à l'actuel supplément pour le lait transformé en fromage). Ceux-ci rendraient environ deux tiers de ce montant aux producteurs par le prix du lait. Il en résulterait une réduction de 17 % du prix du lait à la production (au lieu de 25 % sans mesures d'accompagnement).

Le scénario 2 comporte plusieurs sous-variantes. Pour ce scénario, des analyses de sensibilité ont été effectuées avec SWISSland. Dans le scénario de base (S_2), les producteurs recevraient une contribution à la surface herbagère de 800 francs par hectare. Le prix du lait serait déterminé par le marché (réduction de 25 %). Le versement serait conditionné par la

⁵ Renseignement recueilli par téléphone auprès de Mme Gabriele Mack, Agroscope, le 11 juin 2014.

production d'une quantité minimum de lait par hectare (on propose 10 000 kg/ha pour les régions de plaine et des quantités plus faibles pour les exploitations situées en altitude). Ce scénario inclut encore cinq sous-variantes (Conseil fédéral 2014, p. 43) :

- Le *scénario S_2a* ne prévoit pas de contribution à la surface herbagère pour la région de plaine, alors que les exploitations situées en altitude recevraient 1200 francs par hectare.
- Le *scénario S_2b* échelonne la contribution à la surface herbagère de telle manière que les régions ayant un potentiel de production plus élevé reçoivent des paiements plus élevés. En zone de plaine, par exemple, on verserait 1110 francs par hectare de surface herbagère, en zone de montagne I 640 francs par hectare et en zone de montagne IV 260 francs par hectare.
- Le *scénario S_2 prix-* suppose une réduction du prix de 29 %, ce qui correspondrait à un alignement sur le niveau de l'UE (pas de « bonus Swissness »).
- Le *scénario S_2 budget+* comporte des contributions à la surface herbagère plus élevées, à savoir 1050 francs par hectare pour toutes les zones. Cela nécessiterait une augmentation du budget des paiements directs de 100 millions de francs.
- Le *scénario S_2 coûts+* postule une convergence moindre des prix des intrants en comparaison des autres scénarios (réduction de la différence de prix par rapport à l'UE de 10 % au lieu de 20 %). Ce sous-scénario n'a pas été pris en considération dans les calculs relatifs aux exploitations individuelles au point 3.3.2.

3.3.2. Recalcul des études de cas de la HAFL avec les hypothèses utilisées dans SWISSland

Ce chapitre présente les calculs pour cinq exploitations, qui se répartissent entre la zone de plaine (trois exploitations) et les zones de montagne I et IV (respectivement une exploitation). Il ne s'agit pas d'exploitations moyennes, car ces analyses visent notamment à étudier les répercussions sur des situations concrètes. Les cinq exploitations réussissent dans la production laitière et ont tiré profit, ces dernières années, des différentes réformes de la politique agricole pour se développer. On peut donc considérer qu'elles sont viables et qu'elles peuvent servir de référence pour les autres exploitations. Cependant, les analyses peuvent aussi faire apparaître les faiblesses potentielles de stratégies actuellement gagnantes dans le contexte d'une ouverture sectorielle du marché.

Les analyses au niveau des exploitations poursuivent un second objectif : l'examen de cas concrets permet de discuter les hypothèses posées dans SWISSland et d'en tester la plausibilité. Dans la mesure du possible, toutes les hypothèses des simulations ont été reprises pour les calculs relatifs aux exploitations individuelles. À la différence du développement moyen postulé dans SWISSland, on n'a pas supposé de croissance des exploitations. Autrement dit, la surface agricole utile (SAU) et le cheptel (mesuré en unités de gros bétail, UGB) restent constants pour toutes les exploitations. Lors d'un changement structurel, la croissance des exploitations n'est pas répartie uniformément : certaines connaissent une forte croissance, d'autres aucune. Or, pour calculer une forte croissance pour une exploitation, on aurait dû formuler de nombreuses hypothèses qui auraient limité davantage la comparabilité avec les simulations.

Nous avons supposé que les prix du lait variaient d'une exploitation à l'autre. D'une part, les cinq exploitations comprennent deux exploitations bio, d'autre part, les exploitations PER vendent aujourd'hui déjà leur lait à différents prix. Cela reflète aussi le potentiel de création de valeur des échelons en aval ; les différences entre les prix (standardisés) payés par les acheteurs pour le lait de centrale peuvent s'élever à plus de dix centimes (Schwarzenbach et al. 2013). On peut admettre qu'en cas d'ouverture sectorielle du marché, les prix effectivement payés varieraient également dans une certaine fourchette.

Les analyses ci-dessous sont réparties en trois sous-chapitres selon les zones de production. Le dernier sous-chapitre (Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.) résume les résultats des analyses.

3.3.2.1. Développement des exploitations en zone de plaine

Dans le rapport du Conseil fédéral (2014), les résultats de la modélisation par SWISSland sont toujours indiqués pour toutes les exploitations avec vaches laitières. Parmi celles-ci figurent des exploitations qui traitent des vaches, mais qui ne livrent pas de lait (utilisation pour l'engraissement des veaux ou transformation au sein même de l'exploitation). Surtout, le groupe est constitué en grande partie d'exploitations à production mixte, qui, outre la production laitière, ont d'autres branches de production importantes. Par contre, les trois exploitations de plaine dont les calculs individuels sont résumés ci-dessous ont fait de la production laitière le pilier central de leurs activités au cours de leur développement stratégique de ces dernières années. Les parts de la prestation brute non mentionnées ici sont aussi liées en grande partie à la production laitière (ventes de bétail). Le Fehler! Ungültiger Eigenverweis auf Textmarke. illustre cette orientation des exploitations en indiquant quel pourcentage de la prestation brute est tiré des recettes de la vente du lait ou des paiements directs. En moyenne, le revenu laitier ne représente que 31 % de la prestation brute des exploitations avec vaches laitières, mais 46 % dans le groupe des producteurs de lait commercialisé (DC, Roesch & Hausheer Schnider 2009). En raison des changements intervenus dans la politique agricole, la part des paiements directs a augmenté depuis 2006/2008, comme le montre la comparaison avec 2010/2012. Les trois exploitations analysées dans cette étude ne sont pas représentatives de la moyenne des producteurs de lait commercialisé. Ainsi, le volume de lait de la grande exploitation PER est nettement supérieur à la moyenne des exploitations DC produisant du lait commercialisé et le volume de lait de la petite exploitation PER y est nettement inférieur. L'exploitation intensive de plaine se distingue par le fait qu'elle dépend fortement du revenu commercial et peu des paiements directs.

Tableau 2 : comparaison du groupe d'exploitations examinées dans le rapport du Conseil fédéral (2014) avec les exploitations DC produisant du lait commercialisé et les exploitations ayant fait l'objet d'une étude de cas

	Exploitations avec vaches laitières, plaine	Exploitations DC produisant du lait commercialisé, plaine		Grande exploitation PER T9	Petite exploitation PER T4	Exploitation intensive de plaine T3
Année	06/08	06/08	10/12	2012	2010	2011
Nombre d'exploitations	12 994	3 009	2 904	1	1	1
Quantité de lait en tonnes	114	171	200	544	151	662
<i>Parts à la prestation brute :</i>						
Revenu laitier	31 %	46 %	44 %	49 %	41 %	55 %
Paiements directs	16 %	16 %	21 %	22 %	25 %	11 %
Lait et paiements directs	47 %	62 %	65 %	71 %	66 %	67 %

¹ Source DC : Roesch & Hausheer Schnider (2009) et Hoop & Schmid (2013)

Les trois exploitations de plaine examinées obtiennent aujourd'hui des prix qui varient d'un acheteur à l'autre. On peut partir du principe que la fourchette des prix effectivement payés restera la même dans le cas d'une ouverture du marché. La Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.4 présente une comparaison entre la grande et la petite exploitation PER. À la différence de la première étude de la HAFL (Schwarzenbach et

al. 2013), la présente investigation tient compte du revenu accessoire de la petite exploitation PER.

Dans la variante de référence sans ouverture du marché, le renchérissement supposé des moyens de production et l'augmentation de la performance laitière de 70 kilos par vache et par année jouent également un rôle important, l'effet de ces deux facteurs n'étant pas le même pour les deux exploitations.

Concernant la performance laitière par vache, il convient de relever que les exploitations poursuivent aujourd'hui des stratégies opposées. Alors que la grande exploitation (T9) vise les économies d'échelle, la petite (T4) cherche à minimiser les coûts des intrants. Ainsi, T9 utilise des aliments concentrés en grandes quantités et des vaches ayant une performance laitière potentielle élevée, tandis que T4 produit surtout avec les fourrages de son exploitation et des vaches légères. T9 obtient un rendement supérieur à 13 000 kilos de lait par hectare de surface fourragère principale (SFP), T4 un rendement inférieur à 9000 kilos par hectare de SFP. Dès lors, avec la quantité minimum de lait par hectare proposée, T4 n'aurait pas droit à la contribution à la surface herbagère ! Cependant, comme la production de lait à base de fourrages grossiers constitue une stratégie de production encouragée par la politique agricole, il est peu probable que l'on cherche réellement à priver de la contribution les exploitations qui appliquent cette stratégie de façon systématique. D'où la variante S_2, qui inclut une contribution pour T4. Pour ce qui est de la hausse de la performance laitière, notons qu'un accroissement de 70 kilos de lait par vache et par année (qui ne serait sans doute possible qu'en augmentant la distribution d'aliments concentrés) ne serait guère judicieux pour l'exploitant T4. Comme l'alimentation du bétail a été systématiquement adaptée en fonction des fourrages produits dans l'exploitation, la performance laitière par vache a diminué ces dernières années. Ainsi, les coûts ont reculé parallèlement à la baisse du prix du lait, ce qui a permis de maintenir le revenu du travail à un bon niveau. À noter encore que les calculs (de toutes les exploitations) ne tiennent pas compte des coûts liés aux aliments concentrés supplémentaires nécessaires par vache. Toutefois, l'augmentation supposée de la performance laitière nécessiterait une distribution supplémentaire de concentrés et ne pourrait pas être obtenue uniquement par les progrès de l'élevage et par le fourrage de base.

Dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché, le revenu agricole des deux exploitations diminuerait. Pour la grande exploitation T9, la réduction serait moindre avec le versement de 9 centimes par kilo de lait (scénario 1), alors que, pour T4, la contribution à la surface herbagère serait préférable. Cette différence s'explique par les quantités de lait inégales par hectare de SFP : T9 perd plus de revenus que T4 en raison de quantités de lait plus élevées par hectare. Les difficultés de T9 sont encore accrues par le fait qu'une partie non négligeable de sa surface fourragère principale est constituée de maïs d'ensilage et non de surface herbagère. Aujourd'hui déjà, l'exploitant⁶ de T4 examine des alternatives à la production laitière. Actuellement, son revenu horaire pour la production laitière est légèrement supérieur à 30 francs ; pour lui, un revenu inférieur à ce montant remettrait la production laitière en question. Il ne dispose que d'une faible marge de manœuvre pour adapter son exploitation s'il ne veut pas perdre des paiements directs. Il porte un regard critique sur une augmentation des paiements directs à la surface, car la marge de manœuvre entrepreneuriale pour influencer le résultat définitif de la production laitière serait encore plus petite qu'aujourd'hui. De son point de vue, le soutien public devrait accorder moins d'importance à la surface, pour donner la priorité à des mesures sociales.

⁶ Commentaires livrés par l'exploitant de T4 le 23 juin 2014 au sujet des résultats des calculs.

Cela réduirait la concurrence et la pression sur les prix pesant sur le terrain comme facteur de production.

Alors que, dans les deux scénarios d'ouverture du marché examinés, T4 abandonnerait la production laitière, l'exploitant de T9 envisage de poursuivre la production. Cela peut paraître surprenant, étant donné que son revenu agricole diminuerait de 37 % (scénario 1), voire de 42 %. Actuellement, le revenu de son travail dans la production laitière s'élève à environ 17,50 francs par heure ; il ne se monterait plus qu'à 10,70 francs par heure dans le scénario 1 et à 9,10 francs par heure dans le scénario 2. D'un point de vue économique, ce ne serait guère viable, car sa main d'œuvre jusque-là familiale devrait être remplacée par du personnel rémunéré. Soit sa famille devrait réduire son niveau de vie, soit il devrait entamer la substance de son exploitation. L'exploitant de T3 opterait plutôt pour la seconde solution, qu'il peut se permettre parce qu'il n'est pas très endetté. Il pense qu'une ouverture sectorielle du marché marquerait pour lui le début d'une traversée du désert de plusieurs années, mais que cela permettrait un changement structurel dans la production laitière et un redimensionnement du volume de lait produit en Suisse. Il en espère une mobilité accrue des terres - le fondement même de la croissance des exploitations - et, à long terme, une reprise de la hausse des prix du lait.

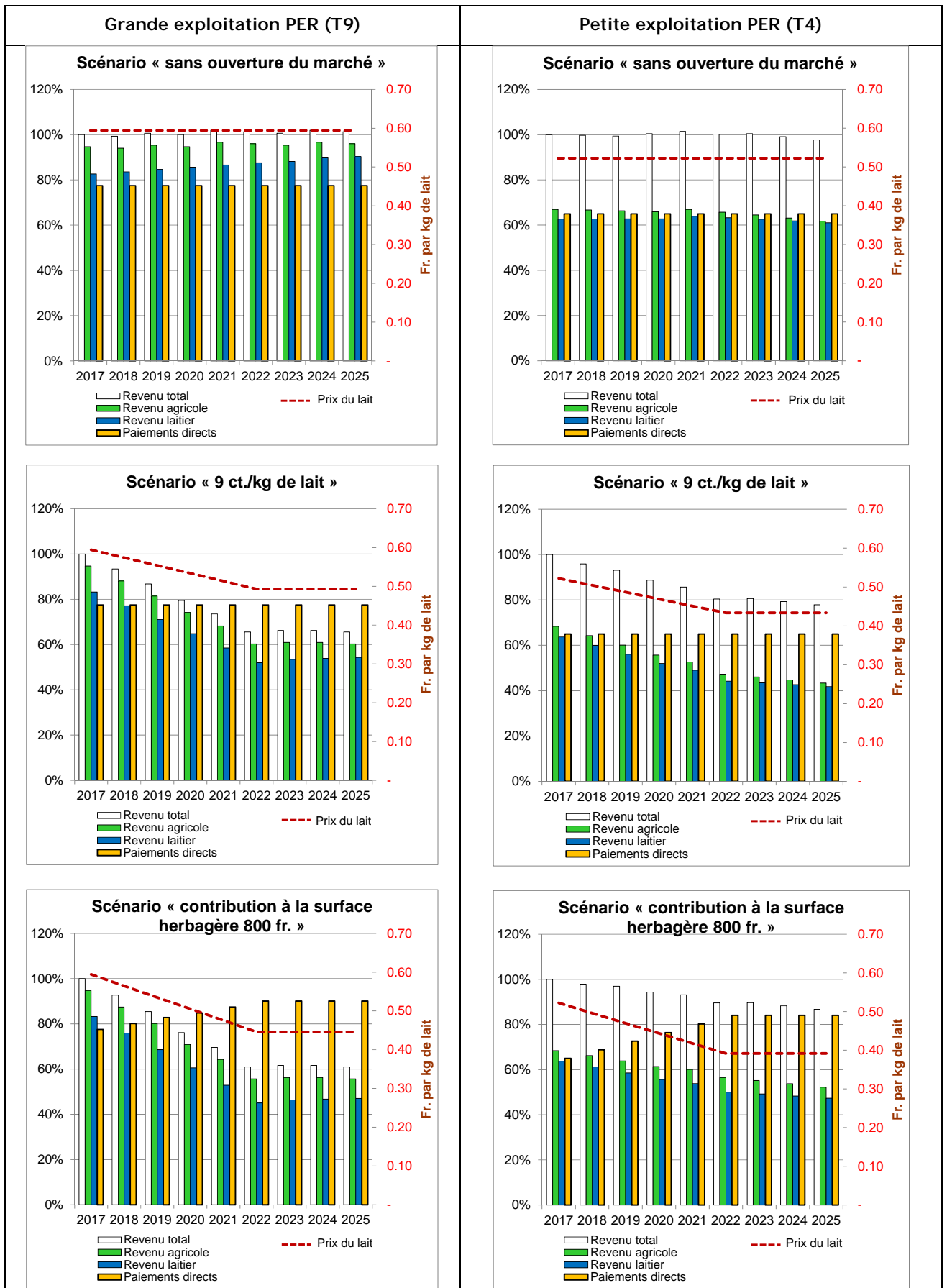


Figure 4 : évolution du prix du lait, du revenu et des paiements directs (revenu total 2017 = 100 %) pour deux exploitations de plaine selon différents scénarios

Exploitation intensive de plaine (T3)

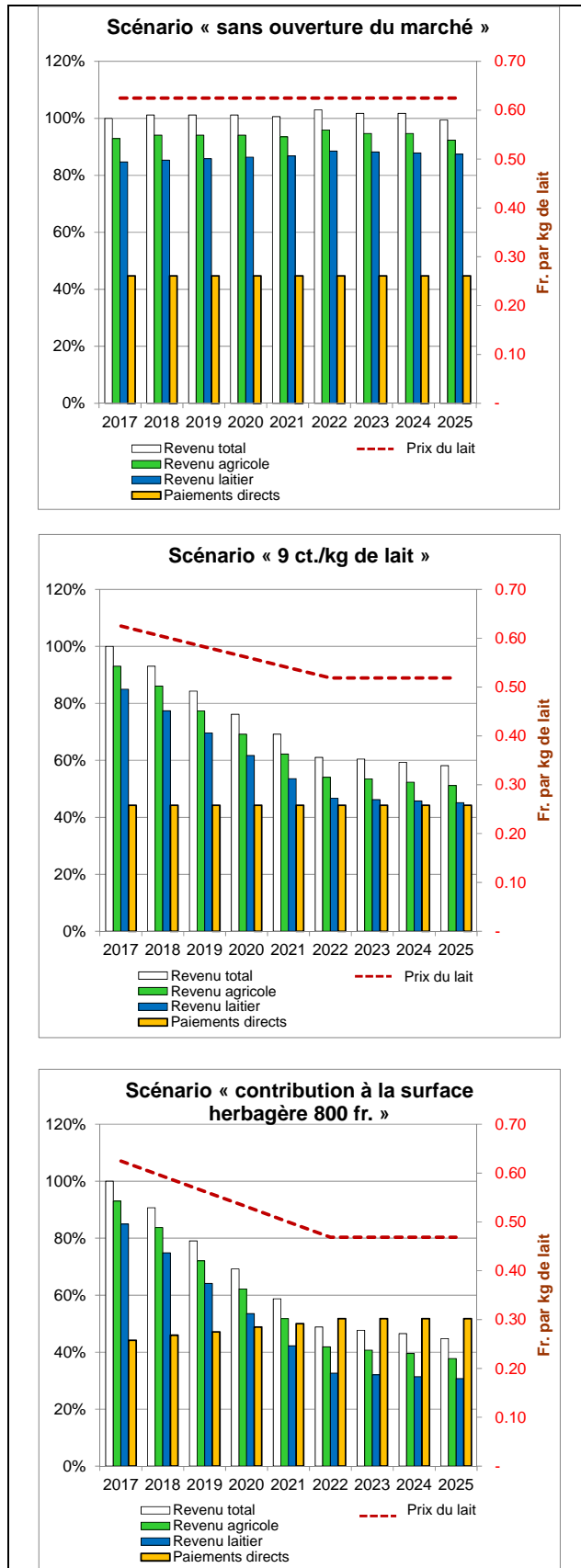


Figure 5 : évolution du prix du lait, du revenu et des paiements directs (revenu total 2017 = 100 %) selon différents scénarios pour une exploitation de plaine pratiquant une production intensive

On constate que l'exploitation de production intensive T3 est nettement moins dépendante des paiements directs que les deux autres exploitations de plaine. Même sans paiements directs, elle générerait un revenu du travail nettement supérieur à celui d'autres producteurs de lait. Toutefois, en cas d'ouverture sectorielle du marché, ce point fort deviendrait une faiblesse, car le revenu de T3 dépend en grande partie des conditions du marché.

Le cas de T9 montre plus clairement encore que les exploitations de production intensive sont mieux loties avec le scénario 1 (9 ct./kg de lait) qu'avec le scénario 2. T3 possède peu de surface herbagère par rapport à la quantité de lait produite. Cette exploitation achète non seulement beaucoup d'aliments concentrés, mais aussi du fourrage de base ; elle a en outre des contrats de prise en charge d'engrais de ferme. La présence de nombreuses exploitations de grandes cultures dans les environs favorise ce type de collaboration. Toutefois, cela signifie aussi qu'en cas d'ouverture sectorielle du marché, la surface agricole utile disponible dans la région n'augmenterait guère : T3 se trouverait en concurrence avec des exploitations agricoles dont les activités principales s'exerceraient dans des branches de production protégées et qui, partant, seraient plus concurrentielles.

Bon entrepreneur, l'exploitant T3 a des exigences élevées en matière de rentabilité de ses activités. Pour lui, la production laitière ne serait plus une option, même si le scénario 1 prévoit encore un revenu du travail de 15,70 francs par heure et le scénario 2 de 9,40 francs par heure. Il estime⁷ que la rémunération horaire de son travail sur l'exploitation devrait dépasser celle d'un employé de nettoyage et donc s'élever à 30 francs par heure au minimum. « Sinon, nous n'irons plus dans l'étable ».

⁷ Commentaires livrés par l'exploitant de T3 le 23 juin 2014 au sujet des calculs présentés ici.

L'exploitant T3 arrive aujourd'hui à constituer avec son entreprise des réserves qu'il pourrait utiliser pour investir dans un nouveau domaine d'activité plus prometteur. Son revenu doit lui permettre de subvenir sans problème aux besoins de sa famille grandissante et de se constituer un capital de prévoyance vieillesse convenable. Si ce n'est pas le cas, il se mettra à la recherche d'un autre travail. Il arrive à réaliser ce revenu agricole à raison d'un revenu de 30 francs par heure et estime que des paiements directs plus élevés comme dans le scénario 2 ont pour effet de décourager une attitude entrepreneuriale. En tant qu'entrepreneur, il préfère travailler avec un prix du lait calculable plutôt que de dépendre de paiements directs. Cette attitude se traduit par la manière dont il gère son exploitation.

Une comparaison des résultats des différentes exploitations avec ceux de la simulation du modèle SWISSland (tableau 2) montre qu'une ouverture sectorielle du marché dans le scénario 2 (contribution à la surface herbagère) aurait pour l'exploitation T4 axée sur les fourrages grossiers des effets similaires aux prévisions de SWISSland pour la moyenne de toutes les exploitations avec vaches laitières dans la zone de plaine, alors que les exploitations plus intensives subiraient des pertes nettement plus importantes.

Tableau 3: écart des scénarios 1 et 2 par rapport au scénario de référence en 2025 (= 200 %⁹, pour certains chiffres clés des exploitations, résultats de la simulation SWISSland et des études de cas d'exploitations de plaine.

Scénario	SWISSland, toutes les exploitations avec vaches laitières, zone de plaine		Grande exploitation PER (T9)		Petite exploitation PER (T4)		Exploitation de plaine intensive (T3)	
	S_1	S_2	S_1	S_2	S_1	S_2	S_1	S_2
Quantité de lait	100 %	99 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Rendement brut	95 %	95 %	90 %	89 %	93 %	96 %	89 %	86 %
Paiements directs	101 %	122 %	100 %	116 %	100 %	129 %	100 %	117 %
Coûts réels	99 %	98 %	99 %	99 %	98 %	98 %	98 %	98 %
Revenu agricole	81 %	84 %	63 %	58 %	70 %	85 %	56 %	41 %
Revenu du ménage	85 %	87 %	65 %	60 %	80 %	89 %	59 %	46 %

¹ Calculs effectués à partir de SWISSland sur la base de l'étude du Conseil fédéral (2014, p. 107)

Les variantes du scénario 2 ont des effets différents sur les trois exploitations de plaine (figure 6). Dans le scénario 2a, celles-ci ne bénéficieraient d'aucune mesure d'accompagnement, ce qui entraînerait d'importantes réductions du revenu agricole. Plus le revenu d'une exploitation dépend du revenu laitier, plus il est bas dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché. Le tableau 1 montre que pour l'exploitation T3, dont le revenu laitier représente 55 % du rendement brut, le revenu agricole baisserait même de deux tiers en comparaison du scénario de référence (2025). Dans le cas où elle toucherait une contribution de 800 francs par hectare de surface herbagère, mais où le prix du lait diminuerait de 29 % au lieu de 25 % (S_2 prix-), son revenu diminuerait encore davantage. En comparaison, le scénario 2a engendrerait pour l'exploitation T9 les plus grandes pertes de revenu (-55 % en comparaison du scénario de référence). Pour les deux exploitations à forte production laitière, même les contributions à la surface herbagère plus élevées (scénarios 2b ou 2 budget+) ne suffiraient pas à compenser la perte de revenu. Grâce à des contributions plus élevées, l'exploitation T4 produisant sur la base de fourrages grossiers se rapprocherait au moins du revenu agricole dans le scénario de référence (-3 % dans le scénario 2b et -6 % dans le scénario 2 budget+). Elle serait donc mieux lotie que la moyenne des exploitations de plaine avec vaches laitières, qui dans le scénario 2 subiraient encore une réduction de 7 % (cf. Conseil fédéral 2014, p. 105).

Sur le fond, les variantes du scénario 2 ne changent pas l'appréciation générale qu'ont les exploitants d'une ouverture du marché. Une des trois exploitations spécialisées dans la production laitière resterait dans la production (T9), car elle compte sur une nouvelle amélioration des perspectives pour les producteurs restants après une forte évolution structurelle. Les deux autres exploitations, estimant que la production laitière n'a plus d'avenir pour les producteurs entreprenants, chercheraient un autre champ d'activité. Parmi les trois exploitations, c'est celle qui affiche aujourd'hui le revenu du travail le plus modeste (et les coûts réels les plus élevés par kilo de lait) qui resterait dans la production laitière. Les deux autres ont des exigences plus élevées pour elles-mêmes et leur entreprise.

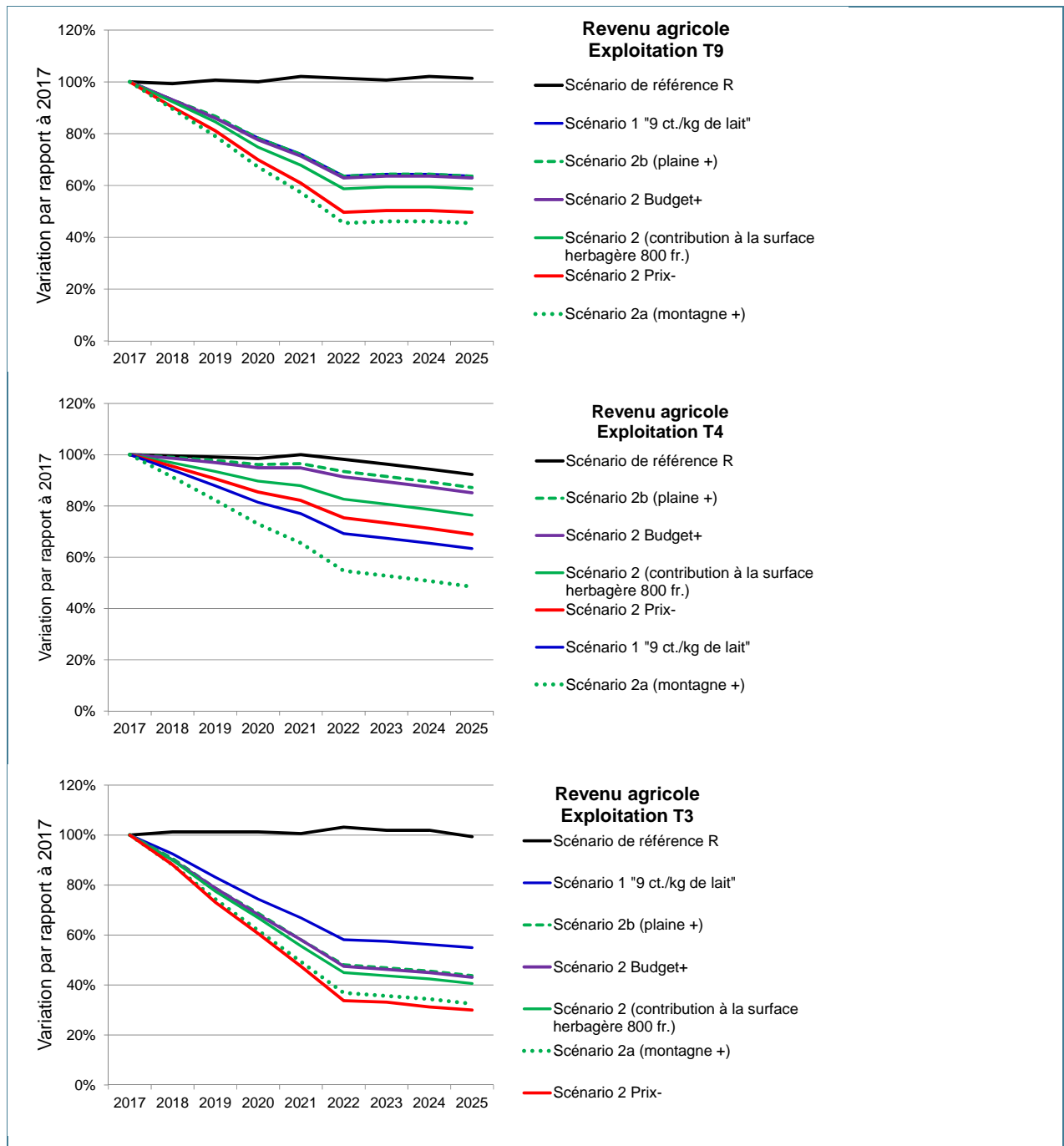
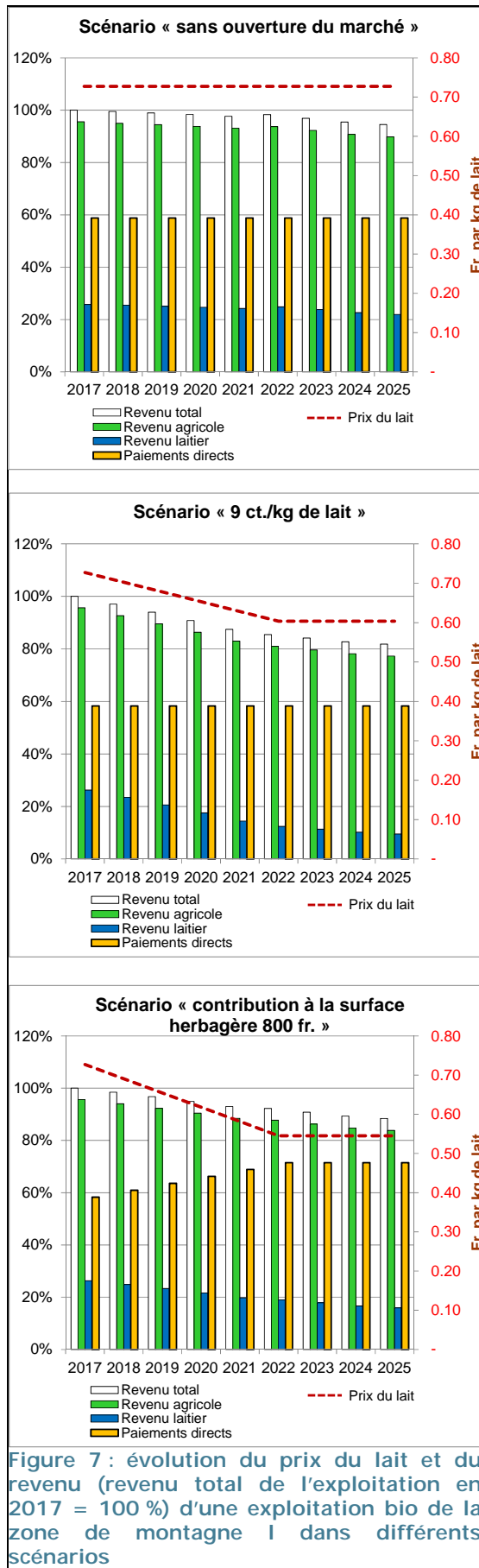


Figure 6 : évolution à partir de 2017 du revenu agricole des trois exploitations de plaine à vocation principalement laitière dans différents scénarios d'ouverture sectorielle du marché

3.3.2.2. Evolution des exploitations dans la zone de montagne I



L'exploitation bio H2 se trouve dans la zone de montagne I et ne réalise qu'une part mineure de son revenu agricole avec le lait. Selon la typologie du dépouillement centralisé, elle ne serait pas classée comme une exploitation « lait commercialisé », mais comme une exploitation « combiné perfectionnement » (les UGB porcs et volaille représentent plus de 25 % du cheptel total, Hoop & Schmid 2013). Le revenu tiré du lait représente aujourd'hui 21 % de son rendement brut. Elle est donc moins dépendante de la production laitière que la moyenne des exploitations détenant des vaches laitières dans la zone de montagne I (33 % du rendement brut pour 06/08, Conseil fédéral 2014, p. 108). L'exploitation produit un peu plus de 6000 kg par hectare de surface fourragère principale et arrive donc tout de même à produire 150 000 kg de lait.

Tout comme l'exploitation de plaine à production laitière basée sur les herbages T4, cette exploitation bio située dans la zone de montagne I serait également mieux soutenue avec des contributions pour les surfaces herbagères (scénario 2) que par un paiement de 9 centimes par kilo de lait (scénario 1). En comparaison du scénario de référence, son revenu agricole aura baissé en 2025 de 13 % dans le scénario 1 et de 6 % dans le scénario 2. Elle serait dès lors un peu mieux lotie dans le scénario 1 et un peu moins bien lotie dans le scénario 2 par rapport à la moyenne de l'ensemble des exploitations avec vaches laitières dans la zone de montagne I (tableau 4). Du point de vue du revenu par ménage, elle est presque dans la moyenne.

Si l'exploitation H2 touchait 1200 francs au lieu de 800 francs par hectare de surface herbagère (scénario 2a), la perte de revenu de 25 % consécutive à une réduction du prix serait entièrement compensée (revenu agricole : +2 % par rapport au scénario de référence). Cependant, vu qu'elle travaille dans d'autres branches de production, la perte de revenu est également fortement compensée dans les autres scénarios, ce que montre une comparaison de l'évolution du revenu agricole total avec la contribution de la branche de production vaches laitières à celui-ci (figure 8).

Dans le scénario 1, le revenu agricole diminuerait de 13 % en comparaison du scénario de référence, mais le revenu de la branche de production laitière reculerait de 56 %. Même dans le scénario 2 budget+ (1050 francs par hectare de surface herbagère), où le revenu agricole ne diminuerait que de 1,2 %, la réduction du revenu tiré de la production laitière serait de 9 %. Il faut en déduire que les exploitations davantage spécialisées que H2 dans la production laitière subiraient aussi de grandes pertes de revenu dans la zone de montagne I.

Tableau 4 : écart des scénarios 1 et 2 par rapport au scénario de référence en 2025 (= 100 %) pour certains chiffres clés d'exploitation, résultats de la simulation SWISSland¹ et de l'étude de cas d'une exploitation bio de la zone de montagne I

<i>Scénario</i>	SWISSland, toutes les exploitations avec vaches laitières dans la zone de montagne I		Exploitation bio dans la zone de montagne I (H2)	
	S_1	S_2	S_1	S_2
Quantité de lait	100 %	101 %	100 %	100 %
Rendement brut	94 %	98 %	96 %	98 %
Paiements directs	101 %	126 %	100 %	123 %
Coûts réels	98 %	98 %	99 %	99 %
Revenu agricole	83 %	95 %	87 %	94 %
Quantité de lait	88 %	95 %	87 %	94 %

¹ Calculs effectués à partir de SWISSland sur la base de l'étude du Conseil fédéral (2014, p. 108)

Pour l'exploitant H2, il est exclu de poursuivre la production si, à long terme, le prix du lait est au-dessous de son niveau dans le scénario de référence. L'exploitant ne trouve pas moyen de diminuer encore la production de lait et il a déjà épuisé sa marge de manœuvre bio dans la zone de montagne I. Par conséquent, seul le scénario 2a (contribution plus élevée pour les zones de montagne) serait acceptable, car il permettrait de compenser le recul du prix du lait par la contribution à la surface herbagère. Tous les autres scénarios signifieraient pour lui un abandon de la production laitière.

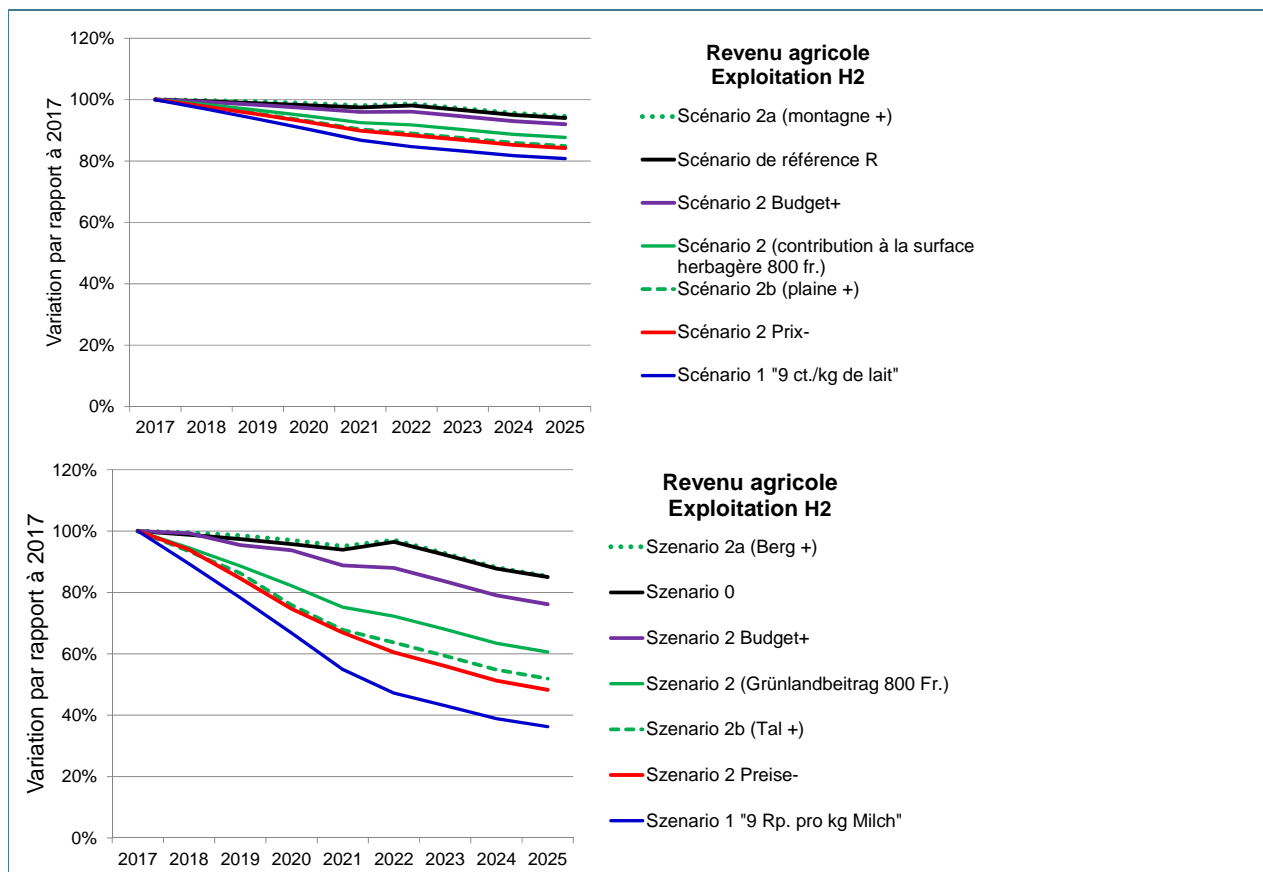
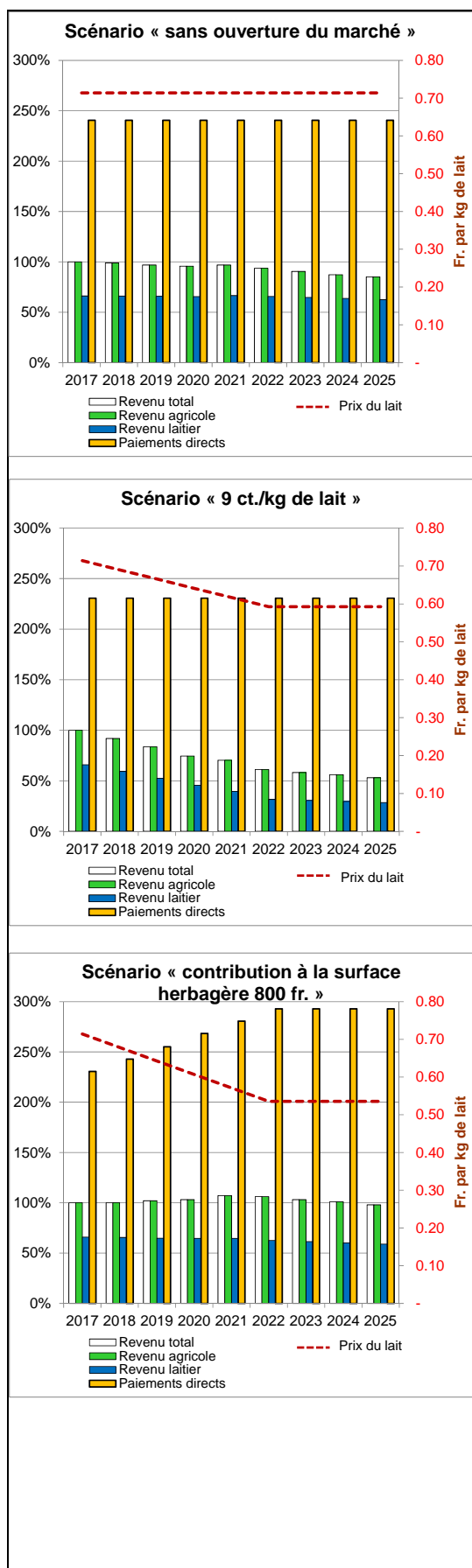


Figure 8: évolution du revenu agricole (total et laitier) d'une exploitation bio de la zone de montagne I à partir de 2017 dans différents scénarios d'ouverture sectorielle du marché

3.3.2.3. Développement des exploitations dans la zone de montag IV



L'exploitation exemple de la zone de montagne IV (B3) est ég Il s'agit d'une exploitation de taille supérieure à la m commercialisé. Elle gère plus 70 hectares de SAU et vend e an. Elle constitue ainsi un important fournisseur pour un tra recettes tirées du lait représentent aujourd'hui 36 % de son r directs 43 %. Pour l'ensemble des exploitations avec vaches l lait représentaient en 2006/08 18 % du rendement brut et l rendement brut. Cette exploitation est donc beaucoup plus laitière. Par hectare de surface fourragère principale, elle p lait.

Les exploitations de la zone de montagne IV ont ceci de typic sont nettement plus élevés que le revenu agricole. Dans le c du marché, l'exploitation de ces régions d'altitude devien des deniers publics, ce qui est manifeste aussi pour B3 (figur la surface herbagère, B3 serait nettement mieux lotie qu'av par kilo de lait : en comparaison du scénario de référence meilleur de 20 % dans le scénario 2, alors qu'il baisserait de 3

Ces deux scénarios ont toutefois un effet moins positif sur moyenne des exploitations avec vaches laitières dans la zon peuvent maintenir le revenu agricole dans le scénario 1 et scénario 2 (

Figure 9 : évolution du prix du lait et du revenu (revenu total 2017 = la zone de montagne IV dans différents scénarios

Dans la région, de nombreuses exploitations de producti problèmes de liquidité et l'exploitant de B3 craint qu'un dur certains aspects économiques n'entraîne un abandon de l'exploitation B3, les paiements directs ont pris une importanc les trouve en partie absurdes : « On s'annonce pour chaq conditions sont généralement remplies sans problème et q résultent sont économiquement beaucoup plus significatives q de la production. » Cette situation s'accroîtrait encore avec l scénario 2.

L'exploitant B3 constate déjà maintenant autour de lui que les producteurs à agrandir la surface de leur exploitation, ces agr maîtrisés sous l'angle de la charge de travail que par un passa l'élevage allaitant. L'élevage allaitant entraîne de manière gé plus extensive des surfaces (à partir de la deuxième coupe, le p sur place au lieu d'être conservé).

5). Cette différence est due au fait que B3 est aujourd'hui pl grande partie des exploitations de sa zone.

L'exploitant de B3 déclare qu'au cours des dernières anné devenue de moins en moins rentable dans sa région. Dans laitière est financée par d'autres branches de production (fina

Figure 9 : évolution du prix du lait et du revenu (revenu total 2017 = 100 %) d'une exploitation bio de la zone de montagne IV dans différents scénarios

Dans la région, de nombreuses exploitations de production laitière rencontrent des problèmes de liquidité et l'exploitant de B3 craint qu'un durcissement supplémentaire de certains aspects économiques n'entraîne un abandon de la production laitière. Sur l'exploitation B3, les paiements directs ont pris une importance telle que même l'exploitant les trouve en partie absurdes⁸ : « On s'annonce pour chaque programme parce que les conditions sont généralement remplies sans problème et que les contributions qui en résultent sont économiquement beaucoup plus significatives que les effets de l'optimisation de la production. » Cette situation s'accentuerait encore avec les nouvelles contributions du scénario 2.

L'exploitant B3 constate déjà maintenant autour de lui que les paiements directs incitent les producteurs à agrandir la surface de leur exploitation, ces agrandissements ne pouvant être maîtrisés sous l'angle de la charge de travail que par un passage de la production laitière à l'élevage allaitant. L'élevage allaitant entraîne de manière générale une utilisation encore plus extensive des surfaces (à partir de la deuxième coupe, le produit de la fauche est laissé sur place au lieu d'être conservé).

Tableau 5 : écart des scénarios 1 et 2 par rapport au scénario de référence en 2025 (= 100 %= pour certains chiffres clés de l'exploitation, résultats de la simulation SWISSland et de l'étude de cas d'une exploitation bio de la zone de montagne IV

	SWISSland, toutes les exploitations avec vaches laitières dans la zone de montagne IV		Grande exploitation bio dans la zone de montagne IV (B3)	
	S_1	S_2	S_1	S_2
Quantité de lait	100 %	112 %	100 %	100 %
Rendement brut	99 %	104 %	93 %	101 %
Paiements directs	103 %	122 %	100 %	127 %
Coûts réels	98 %	97 %	98 %	98 %
Revenu agricole	100 %	125 %	65 %	120 %
Revenu du ménage	97 %	110 %	65 %	120 %

¹ Calculs effectués à partir du modèle SWISSland sur la base de l'étude du Conseil fédéral (2014, p. 113)

Une comparaison des différentes variantes du scénario 2 (Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.¹⁰) montre qu'une contribution de 800 francs par hectare de surface herbagère ferait plus que compenser les pertes de revenu de B3 même dans le cas d'une baisse du prix de 29 %. Une réduction de la contribution ferait toutefois rapidement baisser le revenu agricole. La réduction de son revenu dans le scénario 2b serait ainsi presque aussi importante que dans le scénario 1 (-260 francs, soit -31 %, par hectare de surface herbagère dans la zone de montagne IV). Dans ces deux scénarios, l'exploitant renoncerait à la production laitière.

⁸ Commentaires livrés par l'exploitant de B3 le 24 juin 2014 au sujet des résultats des calculs.

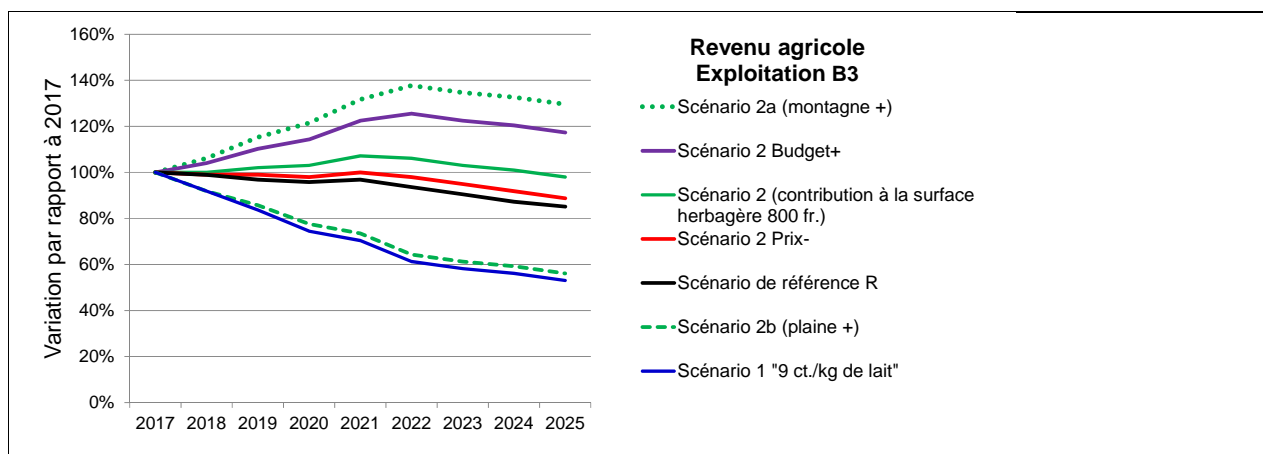


Figure 10 : évolution du revenu agricole d'une exploitation bio de la zone de montagne IV à partir de 2017 dans divers scénarios d'ouverture sectorielle du marché

3.3.2.4. Enseignements tirés des analyses au niveau des exploitations

Les mesures d'accompagnement dans le scénario 1 (9 ct./kg de lait) et le scénario 2 (contribution par ha de surface herbagère) entraînent une répartition foncièrement différente du soutien entre les exploitations produisant du lait. Certes, dans le cas d'un paiement par kilo de lait, les producteurs de lait ne touchent pas le montant entier, mais il apporte aux exploitations un soutien proportionnel à la perte de revenu, ce qui n'est pas le cas si la mesure d'accompagnement a la forme d'un paiement lié aux surfaces. Dans le cas d'une contribution à la surface herbagère, le soutien le plus élevé revient aux exploitations produisant le moins de lait par hectare de surface herbagère, à conditions qu'elles atteignent le volume minimal requis. Au-delà de cette limite (proposition : 10 000 kg de lait par ha en zone de plaine), plus la « productivité des surfaces »⁹ par hectare de surface herbagère est basse, plus le soutien est élevé. Dans le scénario 2, les exploitations qui améliorent la performance laitière en donnant des concentrés ou encore de l'ensilage de maïs ou des betteraves fourragères ne touchent pas de soutien pour la quantité de lait supplémentaire ainsi obtenue. Les exploitations qui essaient d'abaisser les coûts par kilo de lait en mettant à profit les effets d'échelle (p. ex. études de cas T3 et T9) mise sur une performance laitière élevée par vache, car les possibilités d'augmenter la surface sont très limitées dans le contexte suisse. Dans son rapport, le Conseil fédéral (2014) émet l'hypothèse d'une augmentation de la performance laitière de 70 kilos par vache et par an ; il soutient dès lors implicitement la stratégie susmentionnée, car une telle hausse ne peut pas être atteinte par les progrès de la sélection seulement. D'un autre côté, La Confédération encourage dans la Politique agricole 2014-17 la production laitière basée sur les herbages. Or, les exploitants qui ont abaissé leurs coûts en réduisant au maximum les intrants (notamment les concentrés), et qui produisent du lait principalement avec les fourrages issus de leur exploitation, affichent une quantité de lait par hectare beaucoup plus faible (étude de cas T4 : moins de 9000 kg/ha SFP). Autrement dit, ils risquent de ne

⁹ En règle générale, la productivité des surfaces est calculée par hectare de surface fourragère principale (SFP) (p.ex. Flury, Sorg & Giuliani 2014). La SFP comprend non seulement la surface herbagère, mais aussi la surface consacrée aux grandes cultures de maïs d'ensilage et de betteraves sucrières. Or, il n'est pas tenu compte du fait qu'une partie de la performance laitière est obtenue par la complémentation avec des concentrés, c'est-à-dire avec des fourrages produits sur des surfaces hors exploitation (et souvent hors de la Suisse).

pas atteindre le volume minimal requis. Une augmentation de la performance laitière leur occasionnerait des coûts. La quantité minimale de lait par hectare (surfaces herbagères ou SPF) serait dès lors pour la politique agricole un instrument de pilotage central non exempt de contradictions implicites.

Dès 10 000 kg de lait par hectare, une diminution du prix de 15,775 centimes (soit 25 % de 63,02 ct.; Conseil fédéral 2014 p. 91) aurait pour effet de réduire de 1576 francs par hectare les recettes tirées de la vente du lait. À raison d'une contribution de 800 francs, il resterait donc 776 francs par hectare à économiser par une réduction des coûts. Cela représente environ 8 centimes par kilo de lait. Cette réduction devrait si possible porter sur les coûts réels, sinon, le revenu agricole diminue. Des comptabilités analytiques actuelles d'exploitations de plaine (Haas & Höltschi 2013a) font état de coûts réels de 65 ct./kg de lait pour les exploitations PER et de 85 ct./kg de lait pour les exploitations bio de plaine (Même en cas d'augmentation de la contribution à la surface herbagère à 1110 francs par hectare (scénario 2b), les exploitations avec une quantité importante de lait par hectare perdraient encore une grande partie de leur revenu agricole, comme le montrent les études de cas T3 et T9. En moyenne de l'ensemble des exploitations avec vaches laitières en zone de plaine, le revenu agricole baisserait de 7 % par rapport au scénario de référence (cf. Conseil fédéral 2014 p. 105). Les exploitations affichant des performances laitières élevées devraient cependant s'attendre à des pertes beaucoup plus importantes. Or, il s'agit là des exploitations qui, ces dernières années, ont compensé le recul de la production résultant de la fermeture d'exploitations et sont à l'origine de la hausse générale de la production laitière. Ainsi, ces exploitations souhaitant se développer seraient les plus touchées par les effets d'une ouverture sectorielle du marché et seraient les premières à devoir envisager de réorienter leur production et de cesser de produire du lait. Une croissance ne pourrait améliorer leur situation que si elle passe par l'acquisition de surfaces supplémentaires. D'autres stratégies de croissance, comme la coopération entre plusieurs exploitations pour l'approvisionnement en fourrage de base et la prise en charge du fumier, ne sauraient guère offrir de solutions efficaces (cf. étude de cas T3). Une augmentation de la performance laitière par vache selon l'hypothèse formulée dans les simulations SWISSland ne serait probablement pas rentable vu son coût (concentrés en plus, taureaux d'insémination de grande valeur).

6). Pour les premières, la réduction des coûts réels devrait être de 15 %, et pour les secondes, de 8 %. Or, comme ces coûts résultent en grande partie d'investissements à long terme, il est difficile de réaliser des réductions d'une telle ampleur. Les simulations avec SWISSland (Conseil fédéral 2014) postulent une réduction de 20 % de l'écart entre les prix suisses et les prix UE, ce qui serait en l'occurrence largement insuffisant. Il n'est dès lors pas étonnant que dans le scénario 2, le revenu agricole des exploitations de plaine diminuerait considérablement (pour l'ensemble des exploitations avec vaches laitières : - 16 % en comparaison du scénario de référence, résultat SWISSland).

Même en cas d'augmentation de la contribution à la surface herbagère à 1110 francs par hectare (scénario 2b), les exploitations avec une quantité importante de lait par hectare perdraient encore une grande partie de leur revenu agricole, comme le montrent les études de cas T3 et T9. En moyenne de l'ensemble des exploitations avec vaches laitières en zone de plaine, le revenu agricole baisserait de 7 % par rapport au scénario de référence (cf. Conseil fédéral 2014 p. 105). Les exploitations affichant des performances laitières élevées devraient cependant s'attendre à des pertes beaucoup plus importantes. Or, il s'agit là des exploitations qui, ces dernières années, ont compensé le recul de la production résultant de la fermeture d'exploitations et sont à l'origine de la hausse générale de la production laitière. Ainsi, ces exploitations souhaitant se développer seraient les plus touchées par les effets d'une ouverture sectorielle du marché et seraient les premières à devoir envisager de réorienter leur production et de cesser de produire du lait. Une croissance ne pourrait améliorer leur situation que si elle passe par l'acquisition de surfaces supplémentaires. D'autres stratégies de croissance, comme la coopération entre plusieurs exploitations pour l'approvisionnement en fourrage de base et la prise en charge du fumier, ne sauraient guère offrir de solutions efficaces (cf. étude de cas T3). Une augmentation de la performance laitière par vache selon l'hypothèse formulée dans les simulations SWISSland ne serait probablement pas rentable vu son coût (concentrés en plus, taureaux d'insémination de grande valeur).

Tableau 6 : réduction nécessaire des coûts en comparaison des coûts réels dans le cas d'une contribution à la surface herbagère de 800 fr./ha (scénario 2), calculs basés sur les comptabilités analytiques¹

	Unité	Exploitations PER, plaine (moyenne de 166 exploitations)	Exploitations bio, plaine (moyenne de 8 exploitations)
Production laitière	[kg]	258 975	222 840
Quantité de lait hectare	[kg lait/ha SFP]	12 972	9237
Travail bovins	[MOh]	3753	3053
Baisse du revenu laitier	[Fr./ha]	2044	1455
Revenu manquant dans le scénario 2	[Fr./ha]	1244	655
Réduction nécessaire des coûts	[Fr./kg lait]	0,10	0,07
Coûts réels	[Fr./kg lait]	0,65	0,85
Réduction nécessaire des coûts en pourcentage des coûts réels		15 %	8 %

¹ Données : Haas & Höltschi (2013a)

Pour une exploitation de production laitière, la mesure d'accompagnement « contribution à la surface herbagère » (scénario 2, y compris sous-variantes) prendrait de l'importance avec l'altitude à laquelle l'exploitation est située. Comme la délimitation des zones se réfère au potentiel de rendement des surfaces exploitées, la quantité de lait produite par hectare diminue avec l'altitude. Flury et al. (2014) rapportent pour 2012 une productivité des surfaces (basée sur le DC) de 12 310 kg de lait par hectare de SFP pour les exploitations produisant du lait commercialisé en région de plaine, contre 9780 kg dans la région des collines (zone des collines et zone de montagne I) et d'environ 6000 kg dans la région de montagne (zones de montagne II à IV). En outre, à plus haute altitude, le rapport entre terres ouvertes et surface fourragère principale diminue. Cela signifie que les pertes de revenu à compenser par hectare de surface herbagère sont nettement moins élevées. Pour les exploitations situées dans les zones de montagne III et IV, SWISSland (Conseil fédéral 2014, p. 105) fait état de revenus agricoles beaucoup plus élevés que dans le scénario de référence, même dans le scénario 2b (contribution à la surface herbagère de 480 fr./ha en zone de montagne III et de 260 fr./ha en zone de montagne IV). Cependant, comme le montre l'étude de cas B3, cette contribution ne suffit plus dès que la productivité des surfaces dépasse nettement la moyenne des exploitations laitières de la région.

Le scénario 2 provoquerait donc globalement un déplacement de la production laitière vers les exploitations à plus faible productivité de la surface et situées à plus haute altitude. Cette évolution se dessine déjà tendanciellement dans les simulations avec le modèle SWISSland (cf. Conseil fédéral 2014 p. 102). Toutefois, sachant qu'à basse altitude, ce sont les exploitations qui se sont jusqu'ici adaptées au marché qui perdent le plus, il faut s'attendre à ce que la baisse de la production laitière dans les régions propices soit encore nettement plus marquée.

Un déplacement de la production laitière vers la région de montagne n'est pas forcément négatif. Mais dans ce cas, les coûts de la production laitière et du ramassage du lait augmenteront considérablement. Les comptabilités analytiques déjà mentionnées de Haas et Höltschi (2013abc) font état, pour les exploitations PER, de coûts complets de 97 ct./kg de lait (région de plaine), de 113 ct./kg (région des collines) et de 163 ct./kg (région de montagne). Par ailleurs, la différence des coûts par rapport à d'autres pays augmente avec l'altitude. Gazzarin, Kohler et Flaten (2014) ont comparé les coûts de production des

exploitations laitières suisses avec ceux d'exploitations de Norvège et constaté notamment que le système d'affouragement helvétique axé sur les fourrages grossiers induit des coûts structurels nettement plus élevés (machines, travail, bâtiments). Un déplacement de la production vers les exploitations axées sur les fourrages grossiers et situées à plus haute altitude aurait donc pour conséquence de creuser encore, au lieu de le réduire, l'écart entre les coûts de la production laitière en Suisse et dans les pays voisins. La compétitivité de la production laitière suisse face à la concurrence internationale en serait donc affaiblie.

3.4. Considérations détaillées de la filière lait

Le portefeuille de produits laitiers suisses se divise principalement en deux grandes catégories : les produits finis prêts à être consommés et les matières premières destinées à une transformation industrielle ou artisanale supplémentaire. Si le fromage, le lait de consommation, le yogourt et les autres produits laitiers frais sont en grande partie des produits finis, une part importante de la crème de transformation et du beurre ainsi que l'intégralité des conserves de lait subissent une transformation supplémentaire.

Dans le secteur de la transformation laitière, les plus petites structures sont celles de la production fromagère ; lors du dernier recensement en date (2008), 89 % des fromageries appartenaient à la catégorie des microentreprises (= moins de 10 équivalents plein-temps). S'agissant de la fabrication de produits laitiers frais, 68 % des entreprises appartenaient à ladite catégorie (Flury et al. 2014, p. 25).

3.4.1. Production fromagère

Aujourd'hui déjà, le marché du fromage entre la Suisse et l'UE est libéralisé. À noter cependant que, sur le marché du lait, la « ligne jaune » (fromage et séré) n'est pas complètement séparée de la « ligne blanche » (autres produits laitiers). Ces deux segments sont notamment liés l'un à l'autre par les excédents de graisse lactique issus de la production fromagère, qui peuvent être vendus en Suisse moyennant une bonne valeur ajoutée. En tenant compte d'autres facteurs, il est autorisé de réduire la teneur du lait en matière grasse même lorsqu'il est destiné à la fabrication de fromage gras ; cette teneur peut osciller entre 3,0 et 3,2 %¹⁰ environ (la teneur du lait cru étant à l'origine de 3,9 % en moyenne). De plus, il ne faut pas négliger les effets du supplément pour le lait transformé en fromage. Selon Flury et al. (2014, p. 59s), les fromageries artisanales ne pourraient faire face à la concurrence étrangère si la valeur ajoutée venait à baisser. Quant aux fromageries industrielles, c'est uniquement grâce à la réduction du prix de la matière première qu'elles peuvent supporter la pression des importations et la pression sur les prix. Sans supplément pour le lait transformé en fromage, le prix du lait versé par ces fromageries serait inférieur au prix du lait d'industrie. Certaines variétés, néanmoins, jouissent d'une bonne valeur ajoutée. Malgré la libéralisation du marché et la disparition du supplément pour le lait transformé en fromage, celles-ci pourraient payer un prix approchant celui du lait d'industrie. Reste qu'une ouverture sectorielle du marché, puisqu'elle implique la suppression du supplément pour le lait transformé en fromage, se répercuterait aussi sur la compétitivité du secteur fromager, bien qu'il soit déjà libéralisé. Listorti et Tonini (2014) estiment que la disparition du supplément pour le lait transformé en fromage (sans ouverture sectorielle du marché) entraînerait, pour les fromageries, des pertes de bien-être à hauteur de 81 millions de francs. Cette estimation est basée sur des simulations réalisées avec CAPRI. Certes, selon les simulations, le recul de la production fromagère serait un peu moins marqué si l'abandon des suppléments était lié à une ouverture sectorielle du marché

¹⁰ Renseignements recueillis par téléphone auprès d'Ernst Jakob, Agroscope Liebefeld, le 7.7.2014.

(-4,2 %) qu'en cas de suppression pure et simple du supplément pour le lait transformé en fromage (-4,8 %). En effet, les fromageries pourraient bénéficier de la baisse du prix de la matière première, mais proportionnellement, la production fromagère perdrait du lait au profit d'autres groupes de produits.

Le modèle CAPRI n'étant pas à même de reproduire les structures de la production fromagère et la diversité de produits existante, il ne fournit pas d'informations sur la répartition des pertes de bien-être et des pertes quantitatives entre les variétés et les fromageries. Malgré le changement structurel, les structures de production fromagère restent petites en Suisse ; de l'avis des connaisseurs du marché, certaines variétés souffrent en outre de surcapacités (Flury et al. 2014). Il faut donc s'attendre à une accélération du changement structurel dans les fromageries artisanales. La situation en termes de coûts et de revenus est aujourd'hui déjà critique dans certaines fromageries. Les calculs effectués par Flury et al. (2014) pour les fromageries de l'Emmentaler montrent en effet que, déduction faite du supplément pour le lait transformé en fromage et le supplément de non-ensilage, quinze fromageries ont versé en 2010 un prix du lait moyen de 51,1 centimes par kilo. Si l'on ne considère que les neuf fromageries présentant les prix les plus bas, la moyenne se situe à 48,9 centimes par kilo (ibid., p. 47). Ce prix est déjà très proche du prix du lait cru (47,3 ct./kg) estimé après l'ouverture sectorielle du marché. Le marché du fromage est certes déjà libéralisé, de sorte que l'évolution des prix du produit principal ne dépend pas d'une nouvelle ouverture du marché. Cependant, une part non négligeable du revenu des fromageries d'Emmentaler provient de la vente de la crème. Les pertes subies dans ce domaine se répercuteraient aussi sur les producteurs de lait. Ces fromageries – ou du moins celles qui survivraient – n'auraient alors d'autre choix que de verser un prix du lait sans « bonus Swissness », voire un prix inférieur au niveau UE. Dans les régions périphériques, l'interdépendance entre producteurs de lait et transformateurs est élevée. Lorsqu'une fromagerie n'est plus rentable et qu'elle doit fermer, ses fournisseurs de lait doivent s'arranger pour trouver de nouveaux acheteurs. Dans les régions éloignées des centres, étant donné les frais de transport, cela n'est pas facile. Cette relation de dépendance s'exerce aussi dans l'autre sens. Lorsqu'un gros producteur de lait abandonne, la fromagerie qu'il approvisionnait (et tous les autres fournisseurs de celle-ci) peuvent se retrouver dans une situation critique.

3.4.2. Beurre industriel et poudre de lait

En Suisse, la production industrielle de beurre et de poudre de lait est concentrée dans un petit nombre d'entreprises qui, par leur structure de coûts, sont moins éloignées de leurs concurrentes européennes que les fromageries artisanales, bien qu'il existe ici aussi des désavantages de prix d'origine parfois politique, à savoir les aides à l'investissement¹¹ dans l'UE. L'élément critique pour ces grandes entreprises industrielles est le risque de surcapacités. En effet, lorsqu'une usine ne peut pas exploiter toutes ses capacités de production, les coûts par unité augmentent rapidement. Par conséquent, dans le cas d'un recul du volume de lait produit en Suisse, ces transformateurs pourraient se retrouver dans une situation délicate. Si la matière première lait venait à se faire rare, le prix que les fabricants de beurre et de poudre seraient prêts à payer jouerait en outre un rôle sur le plan de la concurrence.

Le beurre industriel et la poudre de lait sont, pour l'essentiel, des produits génériques négociés sur le marché mondial et dont le prix est de loin le principal argument de vente.

¹¹ Il s'agit de subsides non remboursables versés par l'UE à des entreprises et complétés en partie par des aides nationales, qui représentent généralement entre 20 et 50 % du total des investissements éligibles aux subventions (Cour des comptes européenne, 2013).

Une compensation de la différence de prix (« loi chocolatière ») est actuellement nécessaire afin qu'il reste attrayant d'utiliser de la poudre ou du beurre suisse pour la fabrication de chocolat ou de biscuits destinés à l'exportation. Les transformateurs du deuxième échelon sont très sensibles aux prix de la matière première. À quelques exceptions près, on peut donc en conclure qu'ils ne seraient pas vraiment disposés à payer plus pour une matière première d'origine suisse. D'un point de vue entrepreneurial, cela serait seulement pertinent si la provenance de la matière première était un argument-clé pour la vente du produit fini. Or, lorsqu'on dispose d'une marque forte, d'autres arguments sont plus importants.

À l'exportation de poudre de lait et de beurre non transformés, il n'est pas possible d'obtenir un supplément de prix en vertu de leur provenance suisse. La possibilité d'exporter ces produits à destination de l'UE (plutôt que vers le marché mondial) en franchise de douane serait certes un avantage. Les prix UE du beurre sont nettement supérieurs à ceux du marché mondial, mais les droits de douane sont élevés et entravent donc l'exportation vers l'UE (Conseil fédéral 2014). Toutefois, aujourd'hui déjà, il est possible d'exporter en franchise de douane de la graisse lactique sous la forme de matière grasse à tartiner, c'est-à-dire avec une teneur en eau supérieure à celle du beurre. Étant donné la grande différence de prix entre la Suisse et l'UE, cela n'est cependant pas très attrayant.

Globalement, il faut donc retenir que face à la concurrence étrangère, le sort des parts de marché du beurre et de la poudre de lait suisses dans le pays dépend principalement de la structure des coûts de l'industrie laitière suisse et, par conséquent, de la mesure dans laquelle elle peut exploiter ses capacités de production.

3.4.3. Lait de consommation, yogourt et autres produits laitiers frais

En ce qui concerne le lait de consommation, le yogourt et les autres produits laitiers, il faut préciser que les transformateurs suisses ont un portefeuille de produits très diversifié (Aepli 2011). Cette diversité correspond aux besoins du marché, mais elle est un important facteur de coûts pour les fabricants. Ne serait-ce qu'au niveau de la matière première, pour faire une différence entre le lait « normal », le lait bio, le lait régional ou le lait des prés, il est nécessaire séparer les flux de marchandises. À l'échelon des produits finis, la diversité est également très grande, en particulier dans le domaine des yogourts et des autres produits laitiers frais. Cette diversité présente certes un grand potentiel de création de valeur (y compris bonus Swissness pour la matière première), mais elle implique aussi des coûts élevés en raison de la petite taille des lots.

La place dans les rayons des détaillants est limitée. Dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché, les fabricants suisses devraient donc défendre l'espace qu'ils y occupent – ou conquérir de l'espace à l'étranger. Dans le segment haut de gamme en particulier, les produits indigènes subiraient la concurrence de marques internationales bien établies, que le public suisse connaît déjà en partie du fait de ses voyages ou de la publicité. En vue d'augmenter les exportations de produits suisses, il faudrait également déployer de grands moyens. Pour les produits et les marques qui, aujourd'hui, ne sont pas exportées vers l'UE, il faudrait commencer par créer un marché. Cela requiert beaucoup de temps et d'argent. Parmi les quatre principaux transformateurs suisses de lait, un seul exporte aujourd'hui des produits laitiers frais avec succès.

4. Discussion d'aspects choisis du rapport du Conseil fédéral

Dans les quatre sous-chapitres ci-après, nous nous intéresserons spécifiquement à quelques thèmes (agro-)politiques centraux et compléterons les affirmations présentées dans le rapport du Conseil fédéral (2014) par des conclusions tirées de la présente analyse.

4.1. Répartition des effets de bien-être d'une ouverture sectorielle du marché

L'analyse du bien-être (Conseil fédéral 2014 p. 50-52) révèle quels acteurs économiques profiteraient d'une ouverture sectorielle du marché pour le lait et les produits laitiers et lesquels en pâtiraient. La production laitière et le premier échelon de transformation (ainsi que les échelons en amont de l'agriculture et les transformateurs d'autres denrées agricoles) subiraient des pertes de bien-être, tandis que le reste de la filière – c'est-à-dire les échelons en aval de la transformation du lait – gagneraient en bien-être.

Les simulations réalisées avec le modèle CAPRI ne permettent cependant pas de dire comment les gains de bien-être pour les consommateurs se répartiraient entre le second échelon de transformation, le commerce de détail et les consommateurs finaux (cf. point 0). Vu que le commerce de détail ne comprend que quelques grands offrants, il est vraisemblable que ceux-ci profiteraient plus fortement de ces gains de bien-être que les consommateurs finaux. À noter, par ailleurs, que les gains de bien-être ont probablement été surestimés. En effet, le modèle CAPRI ne peut pas tenir compte de la compensation de la différence de prix de la matière première (« loi chocolatière »). Ainsi, dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché, les entreprises du deuxième échelon de transformation actives à l'exportation ne profiteraient pas de la baisse des prix du beurre et de la crème aussi fortement que ne le postule le modèle.

Les mesures d'accompagnement prévues dans le scénario 1 (supplément de 9 ct./kg de lait) réduiraient non seulement les pertes de bien-être des producteurs, mais aussi celles des transformateurs de lait. Cet élément est particulièrement important pour les fromageries artisanales, qu'une ouverture du marché pour tous les produits laitiers mettrait en difficulté (cf. point 0).

Outre la répartition des gains et des pertes de bien-être au sein de la filière, il faut aussi considérer leur répartition au sein même de chaque échelon. À cet égard, les divers types de mesures d'accompagnement ont des effets différents. Certes, dans le scénario 1, seule une partie du soutien est attribuée aux producteurs de lait, mais ces paiements seraient répartis de manière proportionnelle aux pertes subies par chaque exploitation. Il n'en résulterait donc pas de redistribution des revenus au sein de la production laitière, à la différence du scénario 2 (contribution à la surface herbagère). Cette dernière entraîne en effet une réattribution du revenu au détriment des exploitations à rendement laitier élevé par hectare de surface herbagère. Les exploitations présentant un plus faible rendement laitier seraient quant à elles gagnantes. Or, une haute performance laitière par hectare de surface herbagère ne repose pas toujours sur une part élevée de concentrés dans la ration. Elle peut aussi s'expliquer par le recours à des aliments complémentaires produits dans l'exploitation, par exemple de l'ensilage de maïs, ou par l'achat de fourrages grossiers. La surface herbagère n'est dès lors pas la valeur de référence pertinente ; il faudrait plutôt utiliser la surface fourragère principale, qui inclut aussi le maïs d'ensilage et les betteraves fourragères. De manière générale, pour les producteurs de lait, le scénario 2 se traduirait par un déplacement du revenu et du bien-être de la région de plaine et des collines vers les zones de montagne supérieures.

4.2. Concurrence au sein de l'agriculture et risques d'un déplacement de la production

Parmi les producteurs de lait, les plus grandes pertes toucheraient une part significative des exploitations qui, ces dernières années, ont adapté leur production au marché. Cela inclut également les exploitations qui, dans le cadre de la suppression des contingents laitiers et d'autres réformes, ont contribué de manière décisive à l'augmentation de la production laitière et la réduction des coûts de production.

Les possibilités de croître en agrandissant la surface exploitée sont très limitées en Suisse. Voilà pourquoi, ces dernières années, les hausses de la production et de la productivité ont surtout eu lieu grâce à une meilleure exploitation des surfaces existantes, à l'utilisation de fourrages externes à l'exploitation (en particulier de concentrés) et aux progrès de la sélection. Aujourd'hui déjà – sans les mesures d'accompagnement proposées pour le cas d'une ouverture sectorielle du marché – une grande partie des paiements directs sont directement liés à la surface. Or, la demande de surface agricole est élevée, les fermages le sont aussi. Sans grande accélération du changement structurel par rapport à aujourd'hui (SWISSland ne prédit qu'une faible hausse en cas d'ouverture du marché du lait), la mobilité des surfaces n'augmentera pas à l'avenir plus que maintenant.

Étant donné les hypothèses à la base du modèle SWISSland (cf. point 3.3.1.2), il est fort probable que l'ampleur des abandons de la production laitière (ou même de l'agriculture) soit nettement sous-estimée. En effet, ce modèle n'envisage un abandon de l'agriculture qu'en cas de changement de génération ou si le revenu du ménage a été négatif pendant plusieurs années. Cette hypothèse est peut-être vraie pour une grande partie des exploitations qui abandonnent l'agriculture dans le cadre de la politique agricole actuelle. Toutefois, un tel comportement est très irrationnel sur le plan économique. Il s'agit en fait d'exploitations en voie de disparition, qui ne génèrent plus suffisamment de valeur ajoutée et entament en partie leurs capitaux propres. Les familles concernées ont en général un lien émotionnel et traditionnel très fort avec leur exploitation. Elles sont donc prêtes à réduire considérablement leur niveau de vie. Par ailleurs, ces exploitations se situent souvent dans des régions où de bonnes possibilités d'exercer une activité rémunérée hors de l'agriculture font défaut.

Dans le cas d'une ouverture sectorielle, c'est surtout le revenu agricole des exploitations axées sur le marché et situées dans les régions les plus productives qui baisserait fortement en peu de temps. Les hypothèses sur l'abandon de la production laitière ou de l'agriculture utilisées dans SWISSland ne s'appliquent toutefois pas aux exploitants agissant de manière entrepreneuriale, spécialisés dans la production laitière et vivant dans la région de plaine et des collines, c'est-à-dire non loin des agglomérations. Ces exploitations spécialisées et à haut rendement seraient les premières à chercher d'autres solutions, et ne manqueraient sans doute pas d'en trouver. Pour autant qu'il n'implique pas de grands investissements, l'abandon de la production laitière est probable. Or, la perte de ses principaux producteurs de lait peut mettre un transformateur régional dans une situation délicate. Et si celui-ci cesse ses activités, les petites exploitations laitières se retrouvent à leur tour sans acheteur.

En admettant que l'accélération du changement structurel soit nettement plus marquée que ne le prévoit SWISSland, les exploitations restantes auraient plus de possibilités de s'accroître. Elles pourraient réduire leurs coûts par kilo de lait en investissant dans de plus grandes installations. Dans le scénario 2, pour qu'il soit économiquement rentable d'investir dans la production laitière, il faut pouvoir agrandir la surface de l'exploitation. Toutefois, le succès de l'exploitation dépendrait alors de manière accrue des deniers publics et, quel que soit le scénario de soutien, les suppléments ou les montants sont susceptibles d'être

réduits. Cela dit, la construction d'une étable ou l'acquisition d'une installation de traite s'amortissent sur le long terme. Comme la politique agricole peut changer tous les quatre ans, les exploitants n'ont aucune assurance que les contributions et les suppléments seront maintenus sur toute la durée d'amortissement.

Par rapport à la production laitière, d'autres branches agricoles offrent un contexte commercial plus stable et une dépendance moindre à l'égard des paiements directs. En changeant d'orientation, les agriculteurs peuvent espérer gagner en sécurité pour leurs investissements et souvent aussi améliorer le revenu de leur travail. Il faudrait donc s'attendre à ce que d'aucuns délaissent la production laitière au profit d'autres branches agricoles encore protégées. SWISSland, en particulier, rend l'abandon de la production laitière au profit de l'élevage allaitant ou d'un autre type d'élevage difficile, car ce modèle ne prévoit pas la possibilité de transformer une étable. Ainsi, le rapport du Conseil fédéral (2014) sous-estime vraisemblablement les déplacements au sein de l'agriculture. À noter qu'un essor de l'élevage allaitant et de l'engraissement de gros bétail comporte un risque : après le marché du lait, celui de la viande de bœuf pourrait connaître des baisses de prix prononcées.

Il est même probable que les producteurs de lait ayant l'esprit entrepreneurial abandonnent l'agriculture dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché. Reste à savoir quels seraient les exploitants qui continueraient de produire du lait. On trouverait parmi ceux-ci quelques éleveurs de haut-vol, attirés par la production laitière pour d'autres raisons, ou encore des producteurs de lait qui se préoccupent peu du marché, qui se contentent d'un faible revenu laitier, soit parce qu'ils tirent leur revenu d'autres branches de production et d'activités accessoires, soit parce que les paiements directs sont plus importants pour eux que les revenus commerciaux.

Si l'on considère l'ensemble de l'agriculture, les coûts de la production laitière (par kg de lait) risquent d'augmenter après une ouverture sectorielle du marché par rapport à aujourd'hui. En effet, la production risque de se déplacer vers des régions moins productives sur le plan agronomique et le volume de lait par hectare risque de diminuer.

4.3. Effets au niveau régional

Une ouverture sectorielle du marché réduirait surtout le revenu des producteurs de lait actifs dans les régions les plus productives. Un supplément de 9 centimes par kilo de lait (scénario 1) n'atténuerait que peu ces pertes. Cependant, une contribution liée à la surface n'offrirait pas un meilleur soutien aux exploitations à haute production (études de cas T3 et T9). À noter que d'un point de vue agronomique, les agriculteurs de la région de plaine et des collines ont souvent de bonnes possibilités d'embrasser d'autres activités. Ils pourraient donc se détourner de la production laitière afin de limiter les dégâts. La situation serait toutefois critique pour les exploitations sises dans des régions propices aux cultures fourragères, mais où les possibilités de trouver un emploi hors de l'agriculture sont rares. Par exemple, en cas de reconversion à l'élevage allaitant, il faut trouver une autre occupation pour la main d'œuvre, car le revenu du travail par heure augmente, mais le revenu agricole global diminue.

Comme mentionné au point 4.1, le scénario 2 (et ses sous-variantes) impliquerait une redistribution du revenu au détriment de la région de plaine et des collines, mais au profit de la région de montagne (cf. Conseil fédéral 2014, p. 105). Même dans le scénario 2b (qui prévoit une contribution à la surface herbagère réduite dans les zones supérieures), le revenu augmenterait dans les zones de montagne III et IV par rapport au scénario de référence (sans ouverture du marché). L'étude de cas B3 montre cependant que dans ce

même scénario, le revenu agricole d'une exploitation en zone de montagne IV baisserait fortement si celle-ci est axée sur le marché et présente une productivité des surfaces supérieure à la moyenne. Ainsi, même en zone de montagne IV, ce scénario profite surtout aux exploitations à faible productivité des surfaces. Il faut aussi relever que les contributions supplémentaires perçues en région de montagne (par rapport au scénario de référence) ne sont aucunement liées à la fourniture de prestations écologiques supplémentaires. Autrement dit, les exploitations pourraient recevoir ces contributions sans rien changer à la conduite de leur exploitation. Voilà qui n'encourage pas les exploitants à axer leur production laitière sur les besoins du marché, mais les incite plutôt à faire du lait un produit mineur tout en axant leur activité sur les paiements directs.

Contrairement aux régions de moindre altitude, dans les zones de montagne supérieures, les incitations à l'extensification ne sont pas liées à des avantages écologiques. La production laitière en région de montagne nécessite une certaine intensité au niveau de l'utilisation et, surtout, de l'entretien. Or, cela n'est pas nécessaire pour la production de viande. Ainsi, les alpages et les prés accueillant des vaches laitières sont souvent de qualité écologique plus élevée et plus uniforme que les alpages accueillant des vaches allaitantes (Homburger et Schneider 2012). Cela vient du fait que la performance laitière dépend de la qualité des fourrages. Pour que celle-ci soit élevée, il est important de bien gérer les pâturages, d'effectuer des travaux d'entretien et de contrôler l'état de la flore.

En s'intéressant à la région de montagne, il faut aussi considérer la situation des fromageries artisanales. Une baisse des prix du beurre et de la crème pourrait mettre en péril certaines fromageries, qui aujourd'hui déjà se battent pour générer suffisamment de valeur ajoutée (point 0).

4.4. Effets sur le volume de lait produit et transformé en Suisse

Conformément à l'article 104 de la Constitution fédérale, l'un des buts de la politique agricole est que l'agriculture contribue à la sécurité de l'approvisionnement de la population. Actuellement, le taux d'auto-approvisionnement de la Suisse est supérieur à 100 % pour le lait et les produits laitiers. Même si le volume de lait produit et commercialisé baissait de 4 % comme le prévoit le rapport du Conseil fédéral (2014) dans le cas d'une ouverture sectorielle du marché sans mesures d'accompagnement, la Suisse resterait une exportatrice nette de produits laitiers. Toutefois, comme expliqué dans les chapitres précédents, cette estimation est basée sur des hypothèses peu plausibles concernant le comportement des agriculteurs en cas de baisse prononcée du prix du lait. Le risque est grand qu'une ouverture sectorielle du marché se traduise par une baisse significative du volume de lait produit et commercialisé. Le taux d'auto-approvisionnement de la Suisse en lait et en produits laitiers pourrait par conséquent descendre bien au-dessous de 100 %.

Étant donné les caractéristiques agronomiques de vastes régions du pays, il est pertinent de viser un taux d'auto-approvisionnement élevé pour le lait et les produits laitiers. En effet, par rapport à d'autres branches de production agricole, la production laitière possède des avantages comparatifs en matière de coûts. Certes, les coûts de la production laitière sont nettement plus élevés en Suisse que dans d'autres pays (Gazzarin et al. 2014), mais l'écart est encore plus marqué dans d'autres domaines, les grandes cultures par exemple. Par conséquent, il ne serait pas pertinent de réduire le taux d'auto-approvisionnement en lait au profit d'un autre domaine moins compétitif.

5. Conclusions

Une ouverture sectorielle du marché pour le lait et les produits laitiers comporte plusieurs risques. Ceux-ci sont liés d'une part à l'évolution du marché du lait européen, d'autre part à l'évolution du secteur laitier en Suisse.

L'UE se prépare à abolir les quotas en 2015, ce qui pourrait accroître l'instabilité des prix. Ne serait-ce qu'au regard des incertitudes entourant l'évolution du marché mondial et des cours de l'euro, la Commission européenne (2013) a indiqué un intervalle de confiance à 80 % pour une marge de 10 cents. Autrement dit, les prix à la production dans l'UE pourraient à l'avenir se situer nettement en-deçà des prix indiqués dans le rapport du Conseil fédéral (2014). Il en résulterait, dans le cas d'une ouverture du marché, des baisses de prix plus marquées. L'analyse de sensibilité réalisée avec un prix du lait inférieur de 2,5 centimes (44,5 au lieu de 47 ct./kg ; scénario 2 prix-) ne couvre pas suffisamment la fourchette de prix probable.

La réaction des producteurs et des transformateurs suisses de lait risque fort d'être beaucoup plus prononcée que ne le prévoit le rapport du Conseil fédéral (2014). Celui-ci prédit un faible recul du volume de lait produit et transformé en Suisse, une évolution modérée des structures agricoles et de légers déplacements entre les branches de production agricole. Or, les simulations ont été réalisées à l'aide d'un modèle qui n'est pas à même de reproduire entièrement des changements aussi rapides et marqués.

Le modèle utilisé (SWISSland) donne des estimations plausibles de l'évolution du revenu agricole. Cependant, les résultats ont été agrégés pour « toutes les exploitations avec vaches laitières », ce qui n'est pas très pertinent, car il s'agit là d'un grand groupe hétérogène. Par ailleurs, le modèle postule un comportement peu plausible de la part des agriculteurs confrontés à des pertes de revenu. Il prévoit en effet l'abandon de la production laitière dans deux situations seulement : la remise de l'exploitation à un successeur ou un revenu du ménage négatif pendant plusieurs années. Il suppose dès lors un comportement non économique. Cette hypothèse est peut-être valable pour certaines familles paysannes, mais elle n'est pas réaliste si l'on considère en particulier les producteurs spécialisés dans le lait et doté d'un esprit entrepreneurial. Cette étape de libéralisation sollicite outre mesure et démotive les producteurs de lait qui ont soutenu les réformes précédentes et sont à l'origine de la hausse observée du volume produit et de la productivité. Ce groupe d'exploitants est fondamentalement différent de ceux qui, jusqu'ici, ont abandonné la production laitière. La production laitière pourrait donc réagir de manière beaucoup plus élastique à un recul marqué des prix que ne le prévoient les simulations.

Dans le domaine de la transformation aussi, les effets d'une ouverture sectorielle du marché pourraient être plus défavorables que ce qu'évoque le rapport du Conseil fédéral (2014). Le modèle de marché utilisé (CAPRI) recourt à d'importantes simplifications, notamment pour ce qui est des structures de la production fromagère et de la diversité des produits réunis dans la catégorie des produits laitiers frais (lait de consommation, yogourt, autres produits laitiers frais). Comme le modèle ne peut représenter ni le second échelon de transformation (industrie du chocolat et des biscuits), ni les effets de la compensation de la différence de prix de la matière première (« loi chocolatière »), la hausse de la demande intérieure de beurre est surestimée. Au niveau de la transformation, il faudrait tenir compte du risque suivant : la baisse des prix de la crème et du beurre mettant en péril une partie des fromageries artisanales, il faut s'attendre à une accélération du changement structurel. Dans le domaine des produits laitiers frais (lait de consommation inclus), les pertes de marché en Suisse seraient nettement supérieures à ce que postule le modèle CAPRI. Quant aux fabricants de poudre de lait, ils ne pourraient peut-être plus exploiter entièrement leurs

capacités de production en raison de la baisse du volume de lait. Cela se traduirait par un renchérissement de la production et un affaiblissement de la compétitivité desdites usines dans un domaine pourtant très sensibles aux prix.

La production et la transformation laitière en Suisse courent donc le risque d'un redimensionnement, la baisse de la production laitière entraînant une mauvaise exploitation des capacités de transformation.

Même avec un budget plus élevé, les mesures de soutien proposées ne suffiraient guère à amortir suffisamment ces risques. Certes, le scénario 1 (supplément de 9 ct./kg de lait) présente les avantages suivants : outre les producteurs, les transformateurs de lait et notamment les fromageries artisanales bénéficieraient aussi des mesures de soutien, qui seraient réparties entre les producteurs de manière proportionnelle aux pertes de revenu subies. En particulier parce qu'une partie de l'argent n'atteindrait jamais ses groupes-cibles, ce supplément ne compenserait que trop peu les pertes de revenu pour empêcher la disparition des exploitations spécialisées et à forte production laitière.

Quant aux mesures d'accompagnement liées aux surfaces, par exemple la contribution à la surface herbagère de 800 francs par hectare proposée dans le scénario 2, elles donneraient des résultats discutables du point de vue de la politique agricole. Après l'ouverture du marché, les paiements directs dépasseraient le revenu agricole même dans les exploitations qui, aujourd'hui, tirent une grande partie de leur revenu des recettes commerciales. L'incitation à tenir compte du marché faiblirait et la marge de manœuvre entrepreneuriale pour influencer le résultat d'exploitation diminuerait. Les exploitations à haut rendement laitier et à production intensive (eu égard aux surfaces) subiraient les plus grandes pertes de revenu et seraient donc susceptibles d'abandonner la production laitière. Ainsi, toutes exploitations confondues, les coûts par kilo de lait augmenteraient plutôt que de converger vers le niveau européen. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement telles que celles proposées dans le scénario 2 entraîneraient une redistribution des revenus au détriment de la région la plus productive (plaine et collines), et au profit de la moins productive (zones de montagne supérieures). En effet, dans les zones de montagne III et IV, la contribution aux surfaces herbagères serait nettement supérieure aux pertes de revenu causées par la baisse du prix du lait. Ici, la situation des exploitations s'améliorerait sans qu'elles ne doivent fournir des prestations supplémentaires. Si, étant donné la situation difficile de certaines exploitations de montagne, un tel déplacement est défendable d'un point de vue socio-politique, il n'est pas judicieux à plus long terme et sur le plan agro-politique.

De manière générale, le rapport du Conseil fédéral (2014) ne tient pas suffisamment compte des risques considérables liés à une ouverture sectorielle du marché. Le secteur laitier suisse pourrait bien connaître une évolution beaucoup moins positive que ce qu'envisage ledit rapport ; il est en outre peu probable que cette démarche permette à l'agriculture de gagner en compétitivité. Tout bien considéré, d'un point de vue agro-économique, il est incompréhensible de faire courir un tel risque à un secteur qui, justement, est plutôt compétitif en comparaison d'autres produits agricoles.

Bibliographie

- Aepli M, 2011. Volkswirtschaftliche Bedeutung und Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Nahrungsmittelindustrie. Mémoire de master à l'Institut für Umweltentscheidungen de l'EPF Zurich.
- Britz W & Witzke HP (éditeur), 2012: CAPRI model documentation 2012. <http://www.capri-model.org/> consulté le 11.06.2014
- Britz W & Wieck C, 2008. Modelling the processing of dairy products. Working paper 02-08, University Bonn
- Conseil fédéral, 2014. Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers. Rapport du Conseil fédéral du 14 mai 2014 en réponse à la motion «Marché laitier» (12.3665) de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national du 15 août 2012 ainsi qu'au postulat Bourgeois «Abolition du contingentement laitier au sein de l'UE. Influence sur les perspectives de la branche du lait» (12.3344) du 2 mai 2012. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/34834.pdf>
- Chantreuil F, Donnellan T, van Leeuwen M, Salamon P, Tabeau A & Bartova L, 2008. EU Dairy Quota Reform – AGMEMOD Scenario Analysis. Paper presented at the 12th Congress of the European Association of Agricultural Economists – EAAE 2008
- Cour des comptes européenne, 2013. L'aide de l'UE à l'industrie agroalimentaire a-t-elle permis de manière efficace et efficiente d'accroître la valeur ajoutée des produits agricoles ? Rapport spécial n° 1 2013. Cour des comptes européenne, Luxembourg.
- Commission européenne, 2013. Prospects for Agricultural Markets and Income in the EU 2013-2023
- Ferjani A & Zimmermann A, 2013. Estimating Agricultural Supply Response with the dynamic sector model SILAS-dyn. Yearbook of Socioeconomics in Agriculture 2013, p. 155-176
- Flury C, Sorg L & Giuliani G, 2014. Evaluation der Zulagen für verkäste Milch und für Fütterung ohne Silage. Schlussbericht zuhanden des Bundesamtes für Landwirtschaft BLW. Flury&Giuliani GmbH, Zurich
- Gazzarin C, Kohler M & Flaten O, 2014. Exploitations laitières : pourquoi la Suisse produit-elle plus cher que la Norvège ? Recherche Agronomique Suisse 5 (6), p. 248-255
- Haas T & Höltschi M, 2013a. Auswertung von Vollkostenrechnungen 2013 Talbetriebe (Buchhaltungen 2010-2012 für 174 Betriebe). Interpretationshilfe für Anwender der Excel-Mappe voko-milch. BBZN, Hohenrain und Agridea, Lindau
- Haas T & Höltschi M, 2013b. Auswertung von Vollkostenrechnungen 2013 Hügelbetriebe (Buchhaltungen 2010-2012 für 116 Betriebe). Interpretationshilfe für Anwender der Excel-Mappe voko-milch. BBZN, Hohenrain und Agridea, Lindau
- Haas T & Höltschi M, 2013c. Auswertung von Vollkostenrechnungen 2013 Bergbetriebe (Buchhaltungen 2010-2012 für 57 Betriebe). Interpretationshilfe für Anwender der Excel-Mappe voko-milch. BBZN, Hohenrain und Agridea, Lindau
- Homburger H & Schneider MK, 2012. Schlussbericht des AlpFUTUR-Teilprojekts 2 "Nutzungsintensität". Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Zurich. 18 pages
- Hoop D & Schmid D, 2013. Grundlagenbericht 2012, Zentrale Auswertung der Buchhaltungsdaten. Forschungsanstalt Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Ettenhausen
- Listorti G & Tonini A, 2014. Analyse de l'impact sur le marché laitier du supplément pour le lait transformé en fromage. Recherche Agronomique Suisse 5 (5), p. 212-215

- Möhring A, Zimmermann A, Mack G, Mann S, Ferjani A & Gennaio MP, 2010. Multidisziplinäre Agentendefinitionen für Optimierungsmodelle. Schriften der Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften des Landbaues e.V., Bd. 45, 2010: p. 329-340
- Möhring A, Mack G, Zimmermann A, Gennaio MP, Mann S & Ferjani A, 2011. Modellierung von Hofübernahme- und Hofaufgabeentscheidungen in agentenbasierten Modellen. Yearbook of Socioeconomics in Agriculture 2011, p. 163-188
- Réquillard V, Bouamra-Mechemache Z, Jongeneel R & Penel C, 2008. Economic analysis of the effects of the expiry of the EU milk quota system, Final Report. Institut d'économie industrielle.
- Roesch A & Hausheer Schnider J (Redaktion), 2009. Grundlagenbericht 2008, Zentrale Auswertung von Buchhaltungsdaten. Forschungsanstalt Reckenholz-Tänikon ART, Ettenhausen
- Schwarzenbach R, Blättler T, Durgiai B & Haller T, 2013. Ouverture du marché «Ligne blanche». Étude d'une ouverture du marché du lait et des produits laitiers entre la Suisse et l'Union européenne. Rapport à l'intention des Producteurs Suisses de Lait PSL. Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, Zollikofen
- BNS, 2014. Statistisches Monatsheft Mai 2014. Schweizerische Nationalbank. http://www.snb.ch/de/i/about/stat/statpub/statmon/stats/statmon/statmon_G1, abgerufen am 11.6.14
- Witzke HP & Tonini A, 2009. Milk quota expiry impacts and sensitivity analyses using the CAPSIM model. Agrarwirtschaft 58 (5/6), 229-237
- Witzke P, Kempen M, Pérez-Domínguez I, Jansson T, Sckokai P, Helming J, Heckeley T, Moro D, Tonini A & Fellmann T, 2009. Regional Economic Analysis of Milk Quota Reform in the EU. JRC Scientific and Technical Reports, European Commission

Exploitation bio en zone de montagne IV (B3)

Exploitation B3

Zone de plaine

SAU >70
 UGB 70
 UGBFG >50

Δ 17 / 25

Scénario R (sans ouverture du marché)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2025	
Marge brute (MB) Lait %	100%	102%	104%	105%	107%	109%	114%	14%
Revenu laitier (contributions incl.) %	100%	100%	100%	99%	101%	99%	95%	-5%
MB branches de production %	100%	102%	103%	104%	105%	106%	110%	10%
Revenu agr. %	100%	99%	97%	96%	97%	94%	85%	-15%
Revenu total %	100%	99%	97%	96%	97%	94%	85%	-15%
Paiements directs %	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%
Flux de trésorerie %	100%	100%	99%	99%	99%	98%	97%	-3%
Const. de capitaux propres %	42%	43%	44%	45%	45%	46%	46%	9%
Revenu du travail - lait fr./h	20.8	20.8	20.8	20.8	21.2	21.0	20.2	-2%
Production laitière Tonnes	290.1	293.5	296.9	300.4	303.8	307.2	317.5	9%
Travail total MOh	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	0%
Travail production laitière MOh	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	0%
Travail famille MOh	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	0%
Travail propre - lait MOh	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	0%
Prix du lait Fr. / kg	0.71	0.71	0.71	0.71	0.71	0.71	0.71	0%

Exploitation B3

Zone de montagne 4

SAU >70
 UGB 70
 UGBFG >50

Δ 17 / 25

Scénario S1 (9 ct./kg de lait)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2025	
Marge brute (MB) Lait %	100%	97%	93%	90%	86%	82%	87%	-13%
Revenu laitier (contributions incl.) %	100%	90%	80%	69%	60%	48%	43%	-57%
MB branches de production %	100%	98%	95%	93%	91%	88%	91%	-9%
Revenu agr. %	100%	92%	84%	74%	70%	61%	53%	-47%
Revenu total %	100%	92%	84%	74%	70%	61%	53%	-47%
Paiements directs %	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%
Flux de trésorerie %	100%	95%	90%	86%	83%	77%	75%	-25%
Const. de capitaux propres %	43%	44%	45%	45%	45%	44%	39%	-9%
Revenu du travail - lait fr./h	21.6	19.4	17.1	14.8	12.8	10.2	9.4	-56%
Production laitière Tonnes	290.1	293.5	296.9	300.4	303.8	307.2	317.5	9%
Travail total MOh	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	0%
Travail production laitière MOh	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	0%
Travail famille MOh	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	0%
Travail propre - lait MOh	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	0%
Prix du lait Fr. / kg	0.71	0.69	0.67	0.64	0.62	0.59	0.59	-17%

Exploitation B3

Zone de montagne 4

SAU >70
 UGB 70
 UGBFG >50

Δ 17 / 25

Scénario S2 (contr. surface herbagère)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2025	
Marge brute (MB) Lait %	100%	94%	88%	82%	76%	70%	74%	-26%
Revenu laitier (contributions incl.) %	100%	99%	98%	98%	98%	95%	89%	-11%
MB branches de production %	100%	96%	92%	88%	84%	79%	83%	-17%
Revenu agr. %	100%	100%	102%	103%	107%	106%	98%	-2%
Revenu total %	100%	100%	102%	103%	107%	106%	98%	-2%
Paiements directs %	100%	105%	111%	116%	122%	127%	127%	27%
Flux de trésorerie %	100%	101%	102%	104%	106%	106%	104%	4%
Const. de capitaux propres %	43%	44%	45%	46%	47%	49%	51%	19%
Revenu du travail - lait fr./h	21.6	21.5	21.3	21.3	21.4	20.7	19.8	-8%
Production laitière Tonnes	290.1	293.5	296.9	300.4	303.8	307.2	317.5	9%
Travail total MOh	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	0%
Travail production laitière MOh	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	5'300	0%
Travail famille MOh	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	0%
Travail propre - lait MOh	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	2'829	0%
Prix du lait Fr. / kg	0.71	0.68	0.64	0.61	0.57	0.54	0.54	-25%